

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

ANALYSE DESCRIPTIVE DE LA MOBILITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE
DU REVENU ET DE LA TRANSMISSION DE SES COMPOSANTES

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN ÉCONOMIQUE

PAR
LOÏC COURTEMANCHE

MARS 2024

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.04-2020). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

AVANT-PROPOS

Les analyses contenues dans ce texte ont été réalisées au Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS), membre du Réseau canadien des centres de données de recherche (RCCDR). Les activités du CIQSS sont rendues possibles grâce à l'appui financier du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), de Statistique Canada, du Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC), du Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS) ainsi que de l'ensemble des universités québécoises qui participent à leur financement. Les idées exprimées dans ce texte sont celles des auteurs et non celles des partenaires financiers.

Les codes utilisés pour produire les résultats de ce mémoire ainsi que la procédure d'accès aux données sont accessibles sur le Dataverse du Groupe de recherche sur le capital humain de l'UQAM au <https://doi.org/10.5683/SP3/TW14DU> (Courtemanche, 2024).

REMERCIEMENTS

Je voudrais remercier mes directrices, Marie Connolly et Raquel Fonseca, pour m'avoir guidé lors de ce mémoire. Vos réflexions m'ont permis à plusieurs occasions de prendre du recul sur ce dernier et m'ont aidé à faire progresser mes compétences académiques. Je tiens aussi à remercier Anne-Charlotte Latour pour l'aide qu'elle m'a apportée face aux problèmes que j'ai rencontrés. Je remercie également la Chaire de recherche sur les enjeux économiques intergénérationnels (CREEI) pour son soutien dans la poursuite de ce projet, ainsi que tous les membres du GRCH pour l'aide et la motivation provenant des rencontres. Finalement, je veux remercier mes parents pour m'avoir relu, soutenu et toujours poussé à faire mieux.

Merci à chacun d'entre vous pour votre précieuse contribution à la réussite de ce mémoire.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|------|
| AVANT-PROPOS | ii |
| REMERCIEMENTS | iii |
| LISTE DES TABLEAUX | vii |
| LISTE DES FIGURES | viii |
| RÉSUMÉ | xi |
| INTRODUCTION | 1 |
| CHAPITRE I REVUE DE LA LITTÉRATURE | 7 |
| 1.1 Modèle de référence | 7 |
| 1.2 Le revenu permanent | 8 |
| 1.3 Variations géographiques de l'EIR | 9 |
| 1.4 Différences entre les fils et les filles | 10 |
| 1.5 Changements de l'EIR dans le temps | 10 |
| 1.6 La transmission intergénérationnelle des caractéristiques comportementales des individus | 11 |
| 1.7 Les inégalités de revenus | 13 |
| 1.8 La diminution de la mobilité sociale intergénérationnelle au Canada | 13 |
| 1.9 Résumé | 16 |
| CHAPITRE II DONNÉES | 18 |
| 2.1 La base de données | 18 |
| 2.1.1 Le couplage | 19 |
| 2.1.2 Les poids | 20 |
| 2.1.3 Composition de la BDMIR | 20 |
| 2.2 Les variables d'intérêt | 21 |

| | | |
|-------|---|----|
| 2.3 | Groupement des variables de revenu | 22 |
| 2.4 | La préparation des données | 24 |
| 2.5 | Échantillon final | 26 |
| | CHAPITRE III RÉSULTATS DESCRIPTIFS | 27 |
| 3.1 | Description de l'échantillon | 27 |
| 3.2 | Description de la composition du revenu | 29 |
| 3.3 | Portion des enfants et des parents recevant de chaque type de revenu | 37 |
| | CHAPITRE IV MÉTHODOLOGIE | 42 |
| 4.1 | Population observée | 42 |
| 4.2 | Modèle 1 : Transmission intergénérationnelle du rang de chaque revenu | 43 |
| 4.3 | Modèle 2 : EIR par type de revenu | 44 |
| | CHAPITRE V RÉSULTATS | 46 |
| 5.1 | La transmission de la composition du revenu | 46 |
| 5.2 | La non-linéarité de la transmission | 52 |
| 5.2.1 | Les revenus du travail | 53 |
| 5.2.2 | Les revenus du capital | 54 |
| 5.2.3 | Les revenus d'emploi autonome | 56 |
| 5.2.4 | Les revenus de prestations | 58 |
| 5.3 | La transmission rang-rang de la composition du revenu par province | 60 |
| 5.4 | Par sexe | 64 |
| | CONCLUSION | 66 |
| | ANNEXE A | 71 |
| A.1 | Informations supplémentaires sur certaines variables | 71 |
| A.2 | Composition des groupes de revenu | 73 |
| A.3 | Proportion des parents et des enfants | 76 |
| A.4 | La non-linéarité de la transmission | 79 |

| | | |
|-------|---|----|
| A.5 | Par province | 81 |
| A.5.1 | Les provinces de l'Atlantique | 81 |
| A.5.2 | Les provinces du centre | 84 |
| A.5.3 | Provinces de l'Ouest | 85 |
| A.5.4 | Territoires | 86 |

LISTE DES TABLEAUX

| Tableau | Page |
|--|------|
| 2.1 Liste des variables de revenu | 22 |
| 2.2 Groupement des variables | 23 |
| 3.1 Description de l'échantillon | 28 |
| 3.2 Bornes des quintiles de revenus totaux par cohorte | 28 |
| 5.1 Transmission rang-rang de chaque type de revenus | 47 |
| 5.2 EIR de chaque type de revenus | 48 |

LISTE DES FIGURES

| Figure | Page |
|--------|---|
| 1.1 | Mobilité de rang, selon le groupe d'âge et la cohorte de naissance 14 |
| 1.2 | Non-linéarité de la mobilité de rang, selon la cohorte de naissances 16 |
| 3.1 | Composition du revenu des parents par quintile parental pour la première et quatrième cohortes 30 |
| 3.2 | Composition du revenu des enfants par quintile parental pour la première et quatrième cohortes 31 |
| 3.3 | Composition du revenu en pourcentage des parents par quintile parental, pour la première et quatrième cohortes 33 |
| 3.4 | Composition du revenu en pourcentage des enfants par quintile parental, pour la première et quatrième cohortes 35 |
| 3.5 | Proportion des parents et des enfants recevant des quatre principaux types de revenu par cohorte 39 |
| 3.6 | Évolution des écarts de proportion en pourcentage 40 |
| 5.1 | Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus 50 |
| 5.2 | Rang moyen des revenus du travail de l'enfant par rang des revenus du travail des parents 54 |
| 5.3 | Rang des revenus du capital moyen de l'enfant par rang des revenus du capital des parents 55 |
| 5.4 | Rang moyen des revenus d'emploi autonome de l'enfant par rang des revenus d'emplois autonomes des parents 57 |
| 5.5 | Rang moyen des revenus de prestations de l'enfant par rang des revenus de prestations des parents 59 |
| 5.6 | Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus pour le Québec et l'Ontario 63 |

| | | |
|------|--|----|
| 5.7 | Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus selon le sexe de l'enfant | 64 |
| A.1 | Composition des revenus du travail des enfants et des parents par quintile parental, pour la première et quatrième cohortes | 73 |
| A.2 | Composition des revenus du capital des enfants et des parents par quintile parental, pour la première et quatrième cohortes | 74 |
| A.3 | Composition des revenus d'emploi autonome des enfants et des parents par quintile parental, pour la première et quatrième cohortes | 74 |
| A.4 | Composition des revenus de prestations des enfants et des parents par quintile parental, pour la première et quatrième cohortes | 75 |
| A.5 | Composition des revenus de régime de retraite des enfants et des parents par quintile parental, pour la première et quatrième cohortes | 75 |
| A.6 | Composition des revenus de transfert des enfants et des parents par quintile parental, pour la première et quatrième cohortes | 76 |
| A.7 | Proportion des parents et des enfants recevant du revenu de régime de retraite par cohorte | 77 |
| A.8 | Proportion des parents et des enfants recevant du revenu de transfert par cohorte | 78 |
| A.9 | Proportion des parents et des enfants recevant d'autres revenus par cohorte | 78 |
| A.10 | Rang moyen des revenus de régime de retraite de l'enfant par rang des revenus de régimes de retraites des parents | 79 |
| A.11 | Rang moyen des revenus de transferts de l'enfant par le rang des revenus de transferts des parents | 80 |
| A.12 | Rang moyen des revenus autres de l'enfant par rang des revenus autres des parents | 80 |
| A.13 | Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Île-du-Prince-Édouard | 81 |
| A.14 | Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Nouvelle-Écosse | 82 |

| | |
|--|----|
| A.15 Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Nouveau-Brunswick | 82 |
| A.16 Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Terre-Neuve-et-Labrador | 83 |
| A.17 Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Québec | 84 |
| A.18 Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Ontario | 84 |
| A.19 Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Manitoba | 85 |
| A.20 Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Saskatchewan | 85 |
| A.21 Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Alberta | 86 |
| A.22 Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Colombie-Britannique | 86 |
| A.23 Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Territoires du Nord-Ouest et Nunavut | 87 |
| A.24 Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Yukon | 87 |

RÉSUMÉ

La mobilité sociale intergénérationnelle est le fait de changer de strate socioéconomique par rapport à ses parents. Cette dernière a diminué au Canada, davantage pour les individus issus des strates plus modestes, et ce mémoire tente d'améliorer la compréhension sur les raisons de cette diminution.

La contribution de cette analyse est que nous allons nous intéresser aux composantes du revenu pour cinq cohortes de naissances allant de 1963 à 1985. Nous séparons ainsi le revenu en sous-groupes, soit les revenus du travail, du capital, d'emploi autonome, de prestations, de transfert, de régime de retraite et les autres revenus. Pour chacun de ces groupes, nous allons estimer la transmission de ces types de revenus, l'évolution de la transmission dans le temps, de même que leur importance dans la composition des revenus. La transmission se mesure en observant les revenus d'individus et de leurs parents. Nous allons utiliser principalement la transmission de rang centile, mesurée pour les Canadiens nés entre 1963 et 1985, lorsque ces derniers avaient de 30 à 34 ans et pour leurs parents lorsque l'enfant avait de 15 à 19 ans. Nous utilisons la Base de données sur la mobilité intergénérationnelle du revenu (BDMIR). C'est une base de données administrative qui fournit les fichiers T1 des individus susmentionnés de même que des informations sur le ménage.

Les résultats que nous avons obtenus montrent que l'augmentation de la transmission du revenu provient principalement des revenus du travail. Le fait que le premier quintile de revenus soit davantage affecté par cette diminution de la mobilité est dû à l'augmentation des inégalités des trois principaux types de revenus, soit les revenus du travail, du capital et d'emploi autonome. Cette diminution de la mobilité est atténuée par l'augmentation des inégalités de revenus de prestations couplée à la faible transmission de ce type de revenu.

Mots clés : Mobilité socioéconomique, transmission intergénérationnelle de la composition du revenu, BDMIR, Canada

INTRODUCTION

La mobilité socioéconomique est le fait de changer de situation socioéconomique par rapport au reste de la société. Ainsi, une plus faible mobilité sociale intergénérationnelle signifie que la situation sociale des enfants est plus fortement liée à celle des parents. Une mobilité intergénérationnelle plus élevée est généralement préférée puisque ça laisse supposer une plus grande égalité des opportunités au sein de la population. Afin de mesurer cette mobilité, on s'intéresse à l'un de ses aspects les plus fréquemment étudiés en sciences économiques, soit la mobilité intergénérationnelle du revenu.

La mobilité intergénérationnelle du revenu a diminué au Canada pour les individus nés entre 1963 et 1985 (Connolly et Haeck, 2024). Cette diminution s'observe de façon plus importante au niveau du premier quintile de revenu parental. Cette tendance soulève des préoccupations quant à l'équité des opportunités et à la pérennité de la mobilité ascendante. Afin de pouvoir prendre des mesures de manière à inverser cette tendance, il est crucial de mieux comprendre les mécanismes sous-jacents. Ainsi, par ce mémoire, nous souhaitons faire un pas en avant vers la compréhension de ces mécanismes.

Dans ce mémoire, nous avons pour objectif de mieux comprendre pourquoi la mobilité intergénérationnelle du revenu a diminué en nous intéressant à la composition de ce dernier. En effet, dans Connolly et Haeck (2024) comme dans bon nombre d'articles de la littérature, c'est une mesure agrégée du revenu qui est utilisée. Dans notre étude, nous allons diviser toutes les sources présentées dans les déclarations de revenus en sept sous-groupes selon leurs caractéristiques com-

munes. Ces sous-groupes sont les revenus du travail, du capital, d'emploi autonome, de prestations, de transfert, de régime de retraite et les autres revenus. Nous allons donc décrire la composition du revenu pour chaque quintile de revenus totaux et mesurer la transmission de chaque composante afin de mieux comprendre pourquoi, pour les générations plus récentes, les individus du premier quintile de revenu parental exhibent une mobilité intergénérationnelle plus faible. En effet, pour ces derniers, la probabilité qu'ils demeurent dans le quintile inférieur à l'âge adulte est passée de 0,27 à 0,33, ce qui représente une augmentation de 22 % et une baisse marquée de la mobilité (Connolly et Haeck, 2024).

Il y a deux types de mesures de la mobilité intergénérationnelle du revenu qui reviennent fréquemment dans la littérature. La première est la transmission directe du revenu, généralement exprimée en logarithme, et la seconde est la transmission de rang de revenu. La première méthode permet d'avoir une idée de la transmission du niveau de vie, alors que la seconde permet de connaître la transmission du niveau de vie relatif aux autres individus. Ces mesures n'évaluent pas la mobilité intergénérationnelle du revenu, mais plutôt son opposé, la persistance intergénérationnelle. Donc, plus ces valeurs sont basses, plus la mobilité sociale intergénérationnelle est élevée.

C'est pour des raisons d'équité que nous nous intéressons à la diminution de la mobilité intergénérationnelle du revenu (Corak, 2013). Dans une société qui valorise l'égalité des chances, le revenu d'un individu ne devrait pas être déterminé par celui de ses parents, mais par sa productivité personnelle. Ainsi, les enfants ayant grandi dans un milieu à faible revenu devraient avoir une chance égale d'atteindre une autre catégorie socioéconomique que ceux des quintiles supérieurs, pour un même niveau de productivité intrinsèquement. L'État peut compenser les inégalités en mettant en place des structures qui en tiennent compte, afin d'offrir une plus grande égalité des chances aux individus. Ces structures sont les

institutions étatiques telles que l'éducation gratuite encadrée par l'État, les programmes sociaux et les services publics. Leurs objectifs sont de permettre à tous de développer leurs capacités et de maximiser leur productivité en minimisant l'influence des contraintes de ressources de leurs parents. Il est difficile de déterminer quelle part de la mobilité intergénérationnelle du revenu l'État peut influencer. Néanmoins, la diminution de cette dernière, telle que documentée par Connolly et Haeck (2024), est préoccupante. Cela semble indiquer que les structures sociales contribuant à la mobilité intergénérationnelle du revenu se sont dégradées du point de vue de l'équité. Il est donc important de se pencher sur la question afin de maximiser l'égalité des chances au sein de la société.

Plusieurs auteurs ont déjà traité de la mobilité intergénérationnelle du revenu. Parmi les articles notables, il y a tout d'abord Becker et Tomes (1986) qui ont développé un modèle de transmission du revenu des parents aux enfants qui est devenu une référence. Solon (1992) a évalué le coefficient de transmission en tentant de corriger pour les biais des études préexistantes et a obtenu un coefficient bien supérieur aux résultats obtenus par les recherches précédentes. Puis, dans Solon (1999), l'auteur forme un modèle en tenant compte des résultats des recherches récentes au moment de l'écriture de ce dernier. Le modèle tient compte de l'investissement du parent afin de développer le capital humain de l'enfant en fonction du revenu du parent, ainsi que des capacités propres à l'enfant, qui sont elles-mêmes en partie dues à l'environnement dans lequel l'enfant a grandi. Un autre des résultats que l'auteur souligne et qui semble aller dans le sens de l'importance de l'environnement sur les enfants est que la mobilité intergénérationnelle du revenu varie entre les pays. Cette variation entre les pays a mené à une autre observation par Corak (2013), qui a souligné une corrélation négative entre les inégalités de revenus et la mobilité intergénérationnelle du revenu ; cette relation est appelée courbe de Gatsby. Finalement, Connolly *et al.* (2021) sou-

lèvent que les inégalités de revenus ont augmenté au Canada et comme mentionné précédemment et en conformité avec la relation de la courbe de Gatsby, la mobilité intergénérationnelle du revenu a elle aussi diminué. Ainsi nous savons qu'il y a une certaine transmission de la situation socioéconomique des parents vers l'enfant. Aussi, nous savons que cette transmission est plus forte dans les pays plus inégalitaires. Ce que l'on cherche à savoir avec ce mémoire, c'est de déterminer si certains changements au sein de la population au niveau de la composition de leurs revenus seraient liés à la diminution de la mobilité intergénérationnelle du revenu au Canada.

La particularité qui différencie ce mémoire des recherches qui le précèdent est que nous allons décomposer le revenu. Ce faisant, nous voulons déterminer si certaines des composantes sont différemment corrélées d'une génération à l'autre. L'intérêt de décomposer le revenu pour traiter un tel sujet est que cela nous permet de percevoir les divers effets et dynamiques des sources de revenus. Si nous nous intéressons pour commencer aux revenus salariaux, ces derniers devraient principalement dépendre du niveau de productivité intrinsèque de chaque individu comme il sera explicité plus loin. Il y a aussi les revenus d'investissement, qui eux, ne devraient pas dépendre réellement de la productivité de chaque individu, mais principalement de leur capital de départ, de leur capacité à épargner, de leur tolérance au risque¹ et de leur compréhension des marchés financiers. Nous pouvons aussi nous intéresser aux revenus provenant de l'aide financière, qui permettrait de déterminer à quel point la dépendance à l'aide financière se transmet entre les générations, ce qui pourrait indiquer que le système comporte un piège à pauvreté, un piège à pauvreté étant justement un mécanisme qui entretient la situation de pauvreté à travers le temps. Il y a aussi certaines sources de revenus qui

1. Les rendements sur l'épargne sont, en règle générale, liés au niveau de risque, plus le niveau de risque est élevé, plus le rendement sera élevé.

pourraient se transmettre davantage entre les générations par rapport aux autres. Dans le cas où l'on observerait un revenu qui se transmet entre les générations et ayant un effet sur le rang de revenu des enfants, ce type de revenu pourrait causer un déplacement de ce sous-groupe vers l'une des extrémités de la distribution. Par exemple, si l'on prend les revenus du capital, ces derniers sont dépendants de l'épargne des individus. Donc, ceux qui sont les plus à même d'avoir de ce type de revenu sont ceux avec les revenus les plus élevés. Si ce revenu se transmet fortement, alors ça pourrait avoir pour effet de maintenir ces individus dans des rangs de revenus plus élevés que les autres. Ça pourrait expliquer par exemple la faible mobilité du premier quintile dans le cas où ces derniers seraient les seuls à ne pas avoir de ce revenu. Cette absence du revenu du capital pourrait être due à l'incapacité de ces individus à épargner suffisamment.

Afin de répondre à la question de ce mémoire, nous allons utiliser la base de données sur la mobilité intergénérationnelle du revenu (BDMIR) (Statistique Canada, 2021). C'est une base de données administrative longitudinale qui a la particularité de coupler ensemble des individus et leurs parents, nous permettant ainsi d'observer les revenus de ces derniers à travers le temps. La première étape consistera à décrire les revenus des individus des différents quintiles. Il sera question de chercher des liens entre les types de revenus et la situation socioéconomique des individus. Par la suite, on s'intéressera à la transmission intergénérationnelle de chaque type de revenu afin de déterminer s'il y a des différences dans la transmission de ces derniers. Aussi, nous voulons observer l'évolution de la situation du premier quintile de revenu dans l'absolu. Ainsi, si nous observons que les revenus ont augmenté pour le premier quintile, nous saurons que la situation de ce sous-groupe a tout de même progressé dans le temps mais simplement moins que les autres groupes.

Ce mémoire n'a pas pour objectif d'identifier une cause de la diminution

de la mobilité sociale, mais de mettre en évidence des corrélations entre certaines sources de revenus et les changements au niveau de la mobilité sociale. Ce mémoire n'est pas suffisant pour pouvoir cerner des liens causaux, il ne permet que de mieux cerner la situation observée. Les hypothèses sur les liens causaux entre les sources de revenus et la mobilité intergénérationnelle du revenu sont présentées comme pistes d'explications et principalement pour argumenter sur l'hypothèse que les sources de revenus et la mobilité intergénérationnelle du revenu sont liées par un lien causal. Parmi les facteurs qui pourraient être à l'origine de la diminution observée, il y a notamment les inégalités croissantes de revenus, une inégalité au niveau de la qualité de l'éducation et des opportunités économiques, ainsi que des barrières structurelles qui entravent la progression des individus.

Nous montrerons dans les prochains chapitres que les revenus du travail sont les revenus les plus importants en part du revenu total et qu'ils se transmettent fortement. Les revenus du capital et d'emploi autonome sont des revenus qui se transmettent fortement, mais ils représentent une part assez faible des revenus totaux. Les revenus de prestations sont une part importante des revenus du premier quintile, mais ils se transmettent faiblement. Nous présenterons aussi des résultats par province et par sexe afin de présenter un portrait plus complet de la situation.

La suite de ce mémoire est structurée de la façon suivante. Le chapitre qui suit est la revue de la littérature et sera donc le chapitre I. Le chapitre II présentera, dans un premier temps, la base de données et le travail préparatoire qui a été fait afin de pouvoir l'utiliser pour répondre aux questions qui nous intéressent et puis, dans un second temps, seront présentées les variables qui seront utilisées. Nous poursuivrons avec quelques statistiques descriptives dans le chapitre III. La méthodologie sera expliquée dans le chapitre IV, le chapitre V présentera les résultats et l'analyse de ces derniers et nous finirons avec la conclusion.

CHAPITRE I

REVUE DE LA LITTÉRATURE

Dans ce chapitre, nous ferons un survol de la littérature actuelle sur le sujet. Il y sera présenté tout d'abord le modèle de référence sur le sujet de la mobilité sociale intergénérationnelle. Par la suite, il sera question des différents facteurs qui ont été identifiés comme affectant les coefficients du modèle. Pour terminer cette revue de la littérature, nous présenterons l'article qui a mené à la question de ce mémoire et le modèle de cet article qui servira de base à celui que nous présenterons dans le chapitre sur la méthodologie.

1.1 Modèle de référence

Tout d'abord, Solon (1999) et par la suite Black et Devereux (2011) nous fournissent un tour de la littérature sur la mobilité sociale intergénérationnelle. Par leur revue de la littérature, ils ont pour objectif, principalement, de présenter les causes identifiées qui influent sur la mobilité sociale intergénérationnelle. Pour commencer, ils présentent la mesure de référence, l'élasticité intergénérationnelle du revenu (EIR), estimée à partir de l'équation suivante :

$$\ln(Y_{t,i}) = \alpha + \beta \ln(Y_{t-1,i}) + \epsilon_i \quad (1.1)$$

où $\ln(Y_{t,i})$ est le logarithme du revenu de l'enfant i , $\ln(Y_{t-1,i})$ est le logarithme du revenu des parents de l'enfant i , α est une constante, β est le coefficient d'élasticité intergénérationnelle du revenu (EIR) et ϵ_i est le terme d'erreur. Plus l'EIR est élevée, plus les écarts de revenu des parents par rapport à la moyenne se transmettent à l'enfant. L'un des problèmes avec ce modèle est qu'il ne peut pas prendre de revenu nul ou négatif à cause de la forme logarithmique de ces variables (Dahl et DeLeire, 2008). C'est une situation problématique dans ce mémoire puisque l'on décompose le revenu en ses composantes, donc une part assez importante de la population aura des revenus nuls pour chaque type que nous allons observer et ne seront donc pas pris en compte. Dans le cas où cette forme serait utilisée, nos résultats ne seraient que pour des sous-groupes de la population dont les parents et les enfants ont un revenu non-nul et positif par type de revenu. Même si le modèle utilisé dans ce mémoire diffère de celui dont il est question dans Black et Devereux (2011), les problèmes et solutions présentés demeurent pertinents pour notre modèle. Plus récemment, c'est le modèle de transmission rang-rang qui est principalement utilisé. Ce modèle mesure la transmission moyenne du rang de revenus du parent à l'enfant. Ce modèle a comme caractéristique de mesurer la transmission de la situation socio-économique relative des individus entre eux. Il sera présenté plus en détail dans le chapitre sur la méthodologie (Eq. 4.1).

1.2 Le revenu permanent

Le premier problème énoncé par Black et Devereux (2011) est que le revenu d'une année n'est pas représentatif du revenu permanent à cause des chocs transitoires. Le revenu permanent est le revenu de long terme estimé par l'individu sur lequel il base sa consommation. Ainsi, afin de limiter les biais, il est préférable de prendre une moyenne d'un minimum de quatre années de revenus (Solon, 1992). De plus, l'âge auquel on mesure le revenu de l'enfant et du parent a un

impact sur les coefficients dû à un biais lié aux cycles de vie. Les auteurs Black et Devereux (2011) prennent comme source deux articles, Haider et Solon (2006) et Bohlmark et Lindquist (2006). Ces articles, traitant du même sujet pour deux pays différents, soit les États-Unis et la Suède, arrivent à des résultats similaires, malgré les différences entre les pays. Il est donc recommandé de mesurer le revenu des individus lorsque ces derniers ont entre 30 et 50 ans afin d'avoir le revenu permanent le plus représentatif.

1.3 Variations géographiques de l'EIR

Black et Devereux (2011) soulèvent aussi que l'élasticité intergénérationnelle du revenu varie d'un pays à l'autre. Ils rapportent une EIR d'environ 0,5 à 0,6 pour les États-Unis, d'environ 0,3 pour le Royaume-Uni et de moins de 0,3 pour les pays nordiques (Mazumder, 2005; Nicoletti et Ermisch, 2008; Blanden et Machin, 2004). De plus, il n'y a pas qu'entre les pays que l'EIR varie. Chetty *et al.* (2014) mesurent de grandes variations de la transmission du revenu entre les marchés de l'emploi (« commuting zones ») aux États-Unis et Connolly *et al.* (2019) ont dans leur article souligné que les variations géographiques sont plus complexes que simplement causées par les frontières. Leur analyse portait sur la transmission rang-rang (et l'EIR) de 1000 régions en Amérique du Nord. Ils ont noté que ces régions pouvaient se diviser en quatre groupes et que trois de ces groupes se situaient des deux côtés de la frontière canado-américaine. Il est donc pertinent d'affiner le plus possible la localisation géographique afin d'avoir l'élasticité intergénérationnelle du revenu la plus représentative de la situation réelle.

1.4 Différences entre les fils et les filles

Un autre sujet couvert par la revue de la littérature de Black et Devereux (2011) est l'EIR père-fille. En effet, une grande partie de la littérature des années 90 traite de la transmission père-fils. Ce qui en ressort, c'est que le coefficient de l'élasticité intergénérationnelle du revenu pour les filles par rapport aux fils est plus faible. Aussi, la variation entre les pays n'est similaire que pour les fils. Cependant, le fait que le coefficient soit plus faible pour les filles semblerait être dû à un mécanisme d'appariement selon Raaum *et al.* (2008). Les individus auraient plus tendance à choisir leur conjoint dans la classe sociale dont ils proviennent et les femmes seraient celles qui réduiraient leurs heures de travail à cause des normes sociales. Toujours autour de ce mécanisme d'appariement entre les individus, les auteurs citent le travail de Chadwick et Solon (2002), qui évaluent que l'élasticité de revenu entre les revenus du ménage de la fille et le revenu de ses parents est de 0,4 pour les États-Unis. Pour le Canada, l'EIR de la femme avec ses parents est de 0,174 et de 0,152 pour les hommes pour les années 1996 à 1998 (Blanden, 2005). Les coefficients de transmission du revenu des parents sont plus élevés pour les ménages d'enfants avec un conjoint que pour les ménages d'enfants seuls.

1.5 Changements de l'EIR dans le temps

La revue de la littérature de Black et Devereux (2011) traite aussi des changements d'EIR dans le temps. Les articles cités identifient une augmentation pour le Royaume-Uni entre la fin des années 1950 et la fin des années 1970 (Blanden et Machin, 2004; Nicoletti et Ermisch, 2008), aucune preuve de changement pour la France (Lefranc et Trannoy, 2005), une diminution en Norvège (Bratberg *et al.*, 2005) et en Finlande (Pekkala et Lucas, 2007). Pour le Canada, c'est l'article de Connolly et Haeck (2024) qui nous renseigne sur la mobilité sociale intergénéra-

tionnelle. Ils obtiennent une élasticité du revenu de 0,17 pour les individus nés entre 1963 et 1965 et pour ceux nés entre 1977 et 1985, l'élasticité intergénérationnelle du revenu est de 0,24. Leur article est traité plus en détail plus loin dans la revue de la littérature de ce mémoire.

1.6 La transmission intergénérationnelle des caractéristiques comportementales des individus

L'une des raisons de la transmission du revenu peut être la transmission de caractéristiques comportementales entre les parents et leurs enfants. Arrondel (2013) identifie en France des corrélations sur le niveau de certaines caractéristiques comportementales. Ces caractéristiques sont l'aversion aux risques avec un coefficient de corrélation de 0,25, les préférences temporelles avec un coefficient de 0,13 et l'altruisme avec un coefficient de 0,13. Il n'y a pas que les caractéristiques comportementales des parents qui se transmettent entre les générations. Bingley *et al.* (2011) traitent de la transmission de l'employeur entre les pères et leurs fils au Canada et au Danemark. Selon ces derniers, 30 % à 40 % des jeunes adultes auraient travaillé pour le même employeur que leurs pères et de 4 % à 6 % auraient le même employeur pour leur travail principal. Staiger (2023) ajoute que de travailler pour le même employeur qu'un de ses parents est lié à des revenus du premier emploi stable 19 % plus élevés (pour les États-Unis). De plus, Beaulieu *et al.* (2005) ont dans leur cas identifié une corrélation dans la réception d'aide sociale entre les parents et les enfants au Québec. Même si l'étude ne porte que sur cette province et que les programmes d'aide sociale relevant ainsi des gouvernements provinciaux diffèrent de l'une à l'autre, les probables liens causaux que les auteurs identifient, soit la transmission par conformité ou par apprentissage, n'ont pas de raison de ne pas être présents pour l'ensemble des programmes au Canada. Il n'est cependant pas exclu que cette corrélation soit due à une transmission in-

tergénérationnelle de facteurs qui augmente la dépendance à l'aide financière. Ils ont identifié deux périodes durant l'enfance où le coefficient de transmission est plus élevé. La période de l'enfance observée par les chercheurs est de sept à 17 ans et les deux sous-périodes identifiées sont celles de sept à neuf ans et de 16 à 17 ans. Étant donné que pour ce mémoire, la période observée est entre 16 et 19 ans, on devrait observer une transmission du revenu de l'aide sociale proche de celle de Beaulieu *et al.* (2005).

Un des problèmes qui persiste dans la plupart des études traitant de la transmission des caractéristiques est de différencier la transmission provenant de l'environnement à celle de la transmission génétique. Black *et al.* (2019) ont pour ce faire comparé trois coefficients de transmission. Le premier coefficient de transmission est celui qui pourrait être qualifié de groupe contrôle, c'est le coefficient de transmission pour les enfants qui sont élevés par leurs parents biologiques. Les deux autres coefficients sont obtenus d'un second groupe, les enfants adoptés. Ces deux coefficients sont ceux de la transmission des parents adoptifs à l'enfant et la transmission des parents biologiques à leur enfant qui a été adopté. Ainsi le premier coefficient est celui d'une combinaison de facteurs génétiques et environnementaux, alors que le second exclut le facteur génétique et la troisième mesure principalement ce facteur. Ils ont estimé un coefficient de 0,35 pour la combinaison de la transmission environnementale et génétique, de 0,27 pour la transmission environnementale et de 0,11 pour la transmission principalement génétique. Ces résultats sont cohérents avec le modèle de Becker et Tomes (1986) qui présente la transmission du revenu comme étant un mélange de facteurs hérités des parents ou du milieu et de l'investissement qui est fait dans le capital humain de l'enfant.

1.7 Les inégalités de revenus

Lorsque l'on traite de la mobilité sociale intergénérationnelle, il est important de parler du lien qui existe entre cette dernière et les inégalités. Comme il a été mentionné précédemment, la courbe de Gatsby, présentée dans Corak (2013), montre que la mobilité sociale intergénérationnelle est corrélée négativement avec le niveau d'inégalité du revenu. L'auteur arrive à la conclusion que les inégalités de revenu affectent les opportunités, les incitatifs et les institutions.

1.8 La diminution de la mobilité sociale intergénérationnelle au Canada

L'article de Connolly *et al.* (2021) traite de la diminution de la mobilité intergénérationnelle du revenu au Canada. Ces derniers ont souligné que la mobilité intergénérationnelle a diminué et que la probabilité d'être dans le premier quintile de revenus pour un individu dont les parents étaient eux-mêmes dans le premier quintile de revenus est passée de 0,27 pour la cohorte de naissances de 1963 à 1966 à 0,33 pour la cohorte de naissances de 1982 à 1985. En comparaison, ceux issus du second quintile de revenus ont une probabilité d'environ 0,21 pour l'ensemble des cohortes d'être dans le premier quintile. Pour évaluer la mobilité sociale intergénérationnelle, les auteurs ont estimé la mobilité de rang centile et l'élasticité intergénérationnelle du revenu (EIR). La méthode rang-rang permet d'avoir le mouvement relatif des individus les uns par rapport aux autres. L'EIR identifie la part du revenu de l'enfant qui peut être expliquée par les revenus des parents. Donc, plus ces valeurs sont basses, plus la mobilité sociale intergénérationnelle est élevée, car cela semble indiquer que le revenu relatif et absolu des parents est moins déterminant pour les revenus de l'enfant. Lorsque nous nous intéressons aux résultats que les auteurs ont obtenus, il est notable que pour la méthode rang-rang ainsi que pour l'EIR, les coefficients augmentent entre la première et la

dernière cohorte. Pour la méthode rang-rang, pour leurs revenus moyens lorsque ces derniers avaient de 25 à 29 ans, le coefficient pour la cohorte de 1963 est de 0,189 et de 0,234 pour la cohorte de 1982, soit une augmentation de 24 %. Pour l'élasticité intergénérationnelle du revenu, pour le même groupe d'âge, le coefficient pour la cohorte de 1963 est de 0,153 et de 0,224 pour la cohorte de 1982, soit une augmentation de 46 %. Les résultats énoncés sont présentés sur la figure 1.1.

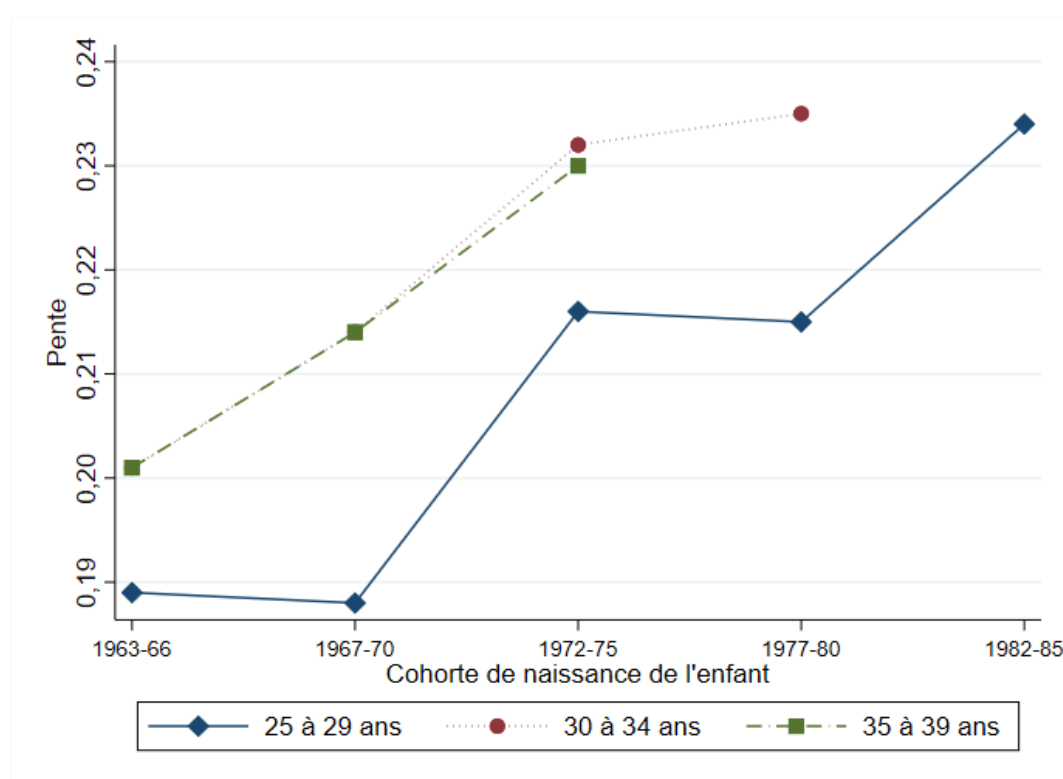


Figure 1.1: Mobilité de rang, selon le groupe d'âge et la cohorte de naissance

Source : Graphique 1 - Mobilité de rang, selon le groupe d'âge et la cohorte de naissances (Connolly *et al.*, 2021, Graphique 1)

Note : Ce graphique montre le coefficient de pente de la transmission de rang, selon le groupe d'âge et la cohorte de naissance

Un autre point qu'il est important de souligner parmi les résultats produits par les auteurs est que les coefficients de la mobilité intergénérationnelle changent

selon l'âge auquel le revenu de l'enfant est mesuré. Les résultats énoncés précédemment sont ceux dont la plage d'âge était de 25 à 29 ans, de plus, les coefficients augmentent pour celle de 30 à 34 ans de même que pour la plage de 35 ans à 39 ans. Cependant, la différence entre celle de 30 à 34 ans et de 35 à 39 ans est bien plus faible pour ce qui peut être observé.

Par cette étude, les auteurs déterminent également que la transmission du revenu n'est pas linéaire. On voit sur la figure 1.2 le rang estimé de revenu de l'enfant, où chaque ligne est une cohorte différente. Le fait que la pente soit plus forte pour les rangs de revenus des parents les plus faibles, et en une moindre mesure, pour ceux des rangs les plus élevés, nous montre que la transmission de rang est plus forte pour eux que pour ceux des rangs du milieu. Puisque la pente de ces courbes n'est pas constante, la transmission de rang n'est pas linéaire.

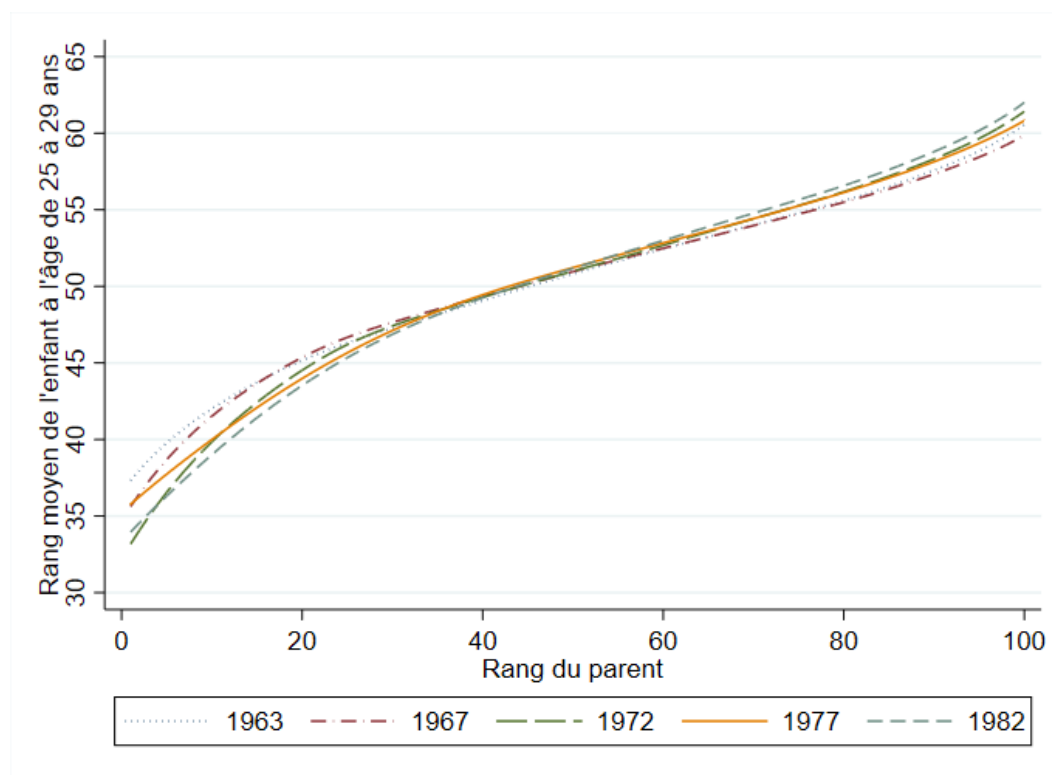


Figure 1.2: Non-linéarité de la mobilité de rang, selon la cohorte de naissances

Source : Graphique 2 - Non-linéarité de la mobilité de rang, selon la cohorte de naissances (Connolly *et al.*, 2021, Graphique 2)

Note : Ce graphique montre un estimé du rang moyen de l'enfant en fonction du rang de revenus du parent.

Les auteurs estiment la transmission intergénérationnelle du rang pour chaque cohorte. C'est une mesure du lien entre le rang centile de revenu du parent et le rang centile du revenu de l'enfant. Cette mesure est de plus en plus utilisée par rapport à l'EIR pour ce qui est de mesurer la transmission intergénérationnelle du revenu pour des raisons qui seront traitées dans la méthodologie.

1.9 Résumé

En résumé, afin de bien mesurer la mobilité intergénérationnelle du revenu, il est important de tenir compte des facteurs suivants. Premièrement, le revenu

est sujet à un certain niveau de volatilité, il est donc préférable de prendre la moyenne sur plusieurs années afin de limiter les biais qui seraient introduits par celle-ci. Deuxièmement, la mobilité sociale intergénérationnelle peut varier grandement entre les pays et au sein de ces pays. Troisièmement, le revenu se transmet différemment entre les fils et les filles, de même que pour les ménages. Finalement, l'élasticité intergénérationnelle du revenu de même que la mesure de la transmission de rang, qui sont les méthodes de référence de la mesure de la persistance intergénérationnelle, ont augmenté pour plusieurs pays, dont le Canada. Comme on peut le voir, la littérature sur la mobilité sociale intergénérationnelle est assez riche. Cependant, peu se sont intéressés aux composantes du revenu et aux liens de ces dernières avec la diminution de la mobilité sociale intergénérationnelle. C'est donc ce que ce mémoire apporte à la littérature sur la mobilité sociale intergénérationnelle.

CHAPITRE II

DONNÉES

Dans ce chapitre, nous allons présenter la base de données que nous avons utilisée, la manière dont elle a été construite par Statistique Canada, ainsi que les variables dont nous allons nous servir.

2.1 La base de données

La base de données utilisée est la Base de données sur la mobilité intergénérationnelle du revenu (BDMIR) (Statistique Canada, 2021). Sa conception, sa structure et son contenu sont décrits dans le guide d'utilisateur (Division de l'analyse sociale et de la modélisation, 2017). C'est une base de données fiscales administratives longitudinales des revenus de Canadiens construite par Statistique Canada. La particularité de cette base de données est qu'elle lie les données d'individus avec celles de leurs parents. Elle comprend des informations sur la famille lors du couplage et les déclarations de revenus des individus et de leurs parents. Les données administratives longitudinales du revenu couvrent de 1978 à 2016 pour les individus des familles dont les enfants sont nés entre 1963 et 1985, à l'exception de 1971, 1976 et 1981. Elle est utilisée une première fois par Corak et Heisz (1998) pour estimer la mobilité intergénérationnelle du revenu père/fils au Canada. Par la suite, parmi les autres articles qui l'ont utilisé et qui peuvent

fournir de l'information sur cette base de données, il y a Corak (2013), Chen *et al.* (2017) et Corak (2019). Connolly *et al.* (2021) ont fourni de nombreuses statistiques descriptives sur la base de données et l'échantillon utilisé est semblable à celui de ce mémoire.

2.1.1 Le couplage

Lorsque la base de données a été conçue par la Division de l'analyse sociale et de la modélisation de Statistique Canada, ils ont tenté de coupler les individus à leurs parents aux années suivantes : 1982, 1984, 1986, 1991, 1996 et 2001. Les individus ciblés pour le couplage sont l'ensemble des Canadiens de 16 à 19 ans ayant un numéro d'assurance sociale valide au moment de l'année de couplage. Pour les trois premières années de couplage, il est possible qu'un individu ait pu être couplé avec ses parents à deux reprises. Dans ce cas, c'est la première année où il a été couplé qui est conservée. Pour ce mémoire, les cohortes auxquelles nous ferons référence seront divisées selon leurs années de naissance. La première comprend les individus nés entre 1963 à 1966, la seconde comprend ceux nés entre 1967 à 1970, la troisième, ceux de 1972 à 1975, la quatrième, ceux de 1977 à 1980 et la cinquième, ceux de 1982 à 1985. Les cinq cohortes comprennent entre un million et 1,4 millions d'observations et entre 1,4 et 1,7 millions d'observations pondérées chacune. Les observations pondérées sont des observations dont le poids des observations a été modifié afin de mieux représenter la population totale. Cette pondération est fournie par Statistique Canada dans l'ensemble de données. (Statistique Canada, 2021).

2.1.2 Les poids

La BDMIR couvre environ 70 % des Canadiens ciblés (Division de l'analyse sociale et de la modélisation, 2017). Pour minimiser les biais qui auraient pu être introduits par l'absence d'environ 30 % de la population, des variables de poids ont été créées par Statistique Canada. Elles ont été créées grâce aux données de recensement afin que les proportions et les quantités d'individus correspondent davantage aux données du recensement. Il y a trois variables de poids, mais c'est A1W_T1FF2 qui sera utilisée, car c'est l'une des deux recommandées par Statistique Canada puisqu'elle serait la plus représentative de la population canadienne totale et couvre l'ensemble des cohortes. Les poids et leur conception sont décrits dans le codebook (Division de l'analyse sociale et de la modélisation, 2017).

2.1.3 Composition de la BDMIR

La base de données a été bâtie à partir du Fichier sur la famille T1 (FFT1). Le concept de famille utilisé est celui de famille de recensement, ce qui signifie que les parents identifiés par ce fichier sont les adultes avec qui ont vécu les enfants lorsque ces derniers avaient entre 16 et 19 ans. Ainsi on peut supposer que les parents identifiés sont ceux qui ont exercé une influence sur les enfants. Il n'est pas possible de connaître avec cette base de données la structure de la famille pour la période antérieure à cette période et il est ainsi possible que l'enfant ait été influencé par la situation précédant cette période. Cependant, puisque nous nous intéressons à la composition du revenu et à l'apprentissage de la littérature financière, qui a probablement eu lieu au moment où l'enfant a commencé à travailler, cette période nous laisse penser que c'est probablement le moment où l'influence des parents est la plus importante. Les informations sur les individus proviennent du « Fichier maître des particuliers T1 » (FMP T1) et comprennent

les informations des déclarations de revenus.

2.2 Les variables d'intérêt

Les principales variables qui nous intéressent sont les 22 différentes variables de types de revenus. Elles sont exprimées à leur valeur nominale en dollars canadiens, mais pour ce mémoire, afin de pouvoir comparer les années entre elles, les variables de revenus seront exprimées en dollars canadiens constants de 2016 (Statistique Canada, 2022b). La somme de l'ensemble des catégories énumérées dans le tableau 2.1 ci-dessous est donc la valeur de la variable de revenu total (TOTAL_INC) qui est exprimée par individu. Ce tableau (2.1) présente aussi pour chacune des variables une courte description de même qu'il indique depuis quelle année ces dernières existent dans les fichiers T1.

Tableau 2.1: Liste des variables de revenu

| Lettres | Nom de la variable | Descriptif |
|---------------------------|------------------------------|--|
| À partir de 1982 : | | |
| A | <i>CPP_QPP_BEN</i> | Prestations du régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec |
| B | <i>CAPITAL_GAINS_NET</i> | Gains/pertes en capital calculés |
| C | <i>DIVIDEND_INC</i> | Dividendes, facteur de majoration |
| D | <i>EARN_T4 :</i> | Revenu provenant des feuillets T4 |
| E | <i>INVESTMENT_INC</i> | Intérêts et revenus de placements |
| F | <i>OASP_BEN</i> | Pension de la Sécurité de la vieillesse |
| G | <i>OTHER_EMP_INC</i> | Autre revenu d'emploi |
| H | <i>OTHER_INC</i> | Autres revenus |
| I | <i>OTHER_PENSION</i> | Revenu d'autres pensions et pension de retraite |
| J | <i>RENT_INC_NET</i> | Revenu de loyers |
| K | <i>BUSINESS_INC_NET</i> | Revenu net de l'exploitation d'une entreprise |
| L | <i>COMMISSION_INC_NET</i> | Revenu net de commissions |
| M | <i>FARM_INC_NET :</i> | Revenu net d'agriculture |
| N | <i>FISH_INC_NET</i> | Revenu net de pêche |
| O | <i>PROF_INC_NET</i> | Revenu net de profession libérale |
| P | <i>UI_BEN</i> | Prestations d'assurance-emploi |
| À partir de 1986 : | | |
| Q | <i>ALIMONY_INC</i> | Pension alimentaire ou soutien du revenu |
| À partir de 1988 : | | |
| R | <i>LTD_PARTNER_NET_INC</i> | Revenu de société en nom collectif simple. |
| S | <i>T4RSP_INC</i> | Revenu d'un régime enregistré d'épargne-retraite. |
| À partir de 1992 : | | |
| T | <i>NET_FED_SUPP</i> | Versement net des suppléments fédéraux |
| U | <i>SOCIAL_ASSIST_BEN</i> | Prestations d'assistance sociale |
| V | <i>WORKER_COMP_PAYMT_TOT</i> | Indemnités d'accident du travail |

Source : Les noms des variables et les descriptions proviennent du codebook de la BDMIR (Division de l'analyse sociale et de la modélisation, 2017). C'est la description des variables constituant le revenu total.

Note : Des informations supplémentaires sur certaines de ces variables sont disponibles dans l'annexe A.1.

2.3 Groupement des variables de revenu

Pour ce mémoire, nous allons regrouper plusieurs des variables de revenu ensemble selon certaines caractéristiques communes. Le tableau 2.2 présente ces groupements.

Tableau 2.2: Groupement des variables

| Catégories | Revenu inclus | Lettres |
|-------------------------------|--|--------------------|
| Revenus du travail | Revenu provenant des feuillets T4, Autre revenu d'emploi | D et G |
| Revenus du capital | Gains/pertes en capital calculés, Dividendes, Intérêts et revenus de placements, Revenus de loyers | B, C, E et J |
| Revenus de travail autonome | Revenu net de l'exploitation d'une entreprise, Revenu net de commissions, Revenu net d'agriculture, Revenu net de pêche, Revenu net de profession libérale, Revenu de société en nom collectif simple | K, L, M, N, O et R |
| Revenus de prestations | Prestations d'assurance-emploi, Versement net des suppléments fédéraux, Prestations d'assistance sociale | P, T et U |
| Revenus de régime de retraite | Prestations du régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec, Pension de la Sécurité de la vieillesse, Revenu d'autres pensions, Pension de retraite et Revenu d'un régime enregistré d'épargne-retraite | A, F, I et S |
| Revenus de transfert | Pension alimentaire ou soutien du revenu, Indemnités d'accident de travail | Q et V |
| Autres revenus | Autres revenus (Bourses, Subventions artistiques, etc.) | W |

Source : Les variables proviennent de Division de l'analyse sociale et de la modélisation (2017), le groupement en sept catégories est un choix fait par l'auteur et justifié ci-dessous.

Note : Toutes ces variables ensemble forment le revenu total tel que défini par Statistique Canada (Division de l'analyse sociale et de la modélisation, 2017)

Le premier groupe de variables de revenu sont les *revenus de la rémunération du travail*. Nous les regroupons car les revenus de ce type dépendent principalement de la productivité des individus. Le groupe sera identifié par la variable **RemuTravail** et regroupe les variables suivantes : D et G

Le second groupe de variables de revenu correspond aux *revenus de la rémunération du capital*. Nous regroupons celles-ci ensemble car les revenus de ce type dépendent de la quantité d'avoirs qu'ils ont et comment ils gèrent ces avoirs. Ça dépend donc de la capacité des individus à épargner, leur tolérance aux risques et leur compréhension des marchés financiers. Le groupe sera identifié par la variable **RemuCapital** et regroupe les variables suivantes : B, C, E et J

Le troisième groupe de variables de revenu regroupe les *revenus nets d'emploi autonome*. Ce groupe de revenu comprend les revenus d'entreprises, sauf les entreprises par actions. Les revenus d'entreprises par actions entrent dans la catégorie des revenus du capital car ces revenus passent par le gain en capital ou le versement de dividendes. Nous regroupons ces variables ensemble car les revenus de ce type dépendent de la productivité des individus, de leur niveau de tolérance

aux risques et de leur capacité à épargner. Le groupe sera identifié par la variable **RemuEmploiAutonome** et regroupe les variables suivantes : K, L, M, N, O et R

Le quatrième groupe de variables de revenu sont les *revenus de prestations*. Ce sont des revenus d'aide provenant du gouvernement telle que l'aide sociale. Le groupe sera identifié par la variable **RemuPrestation** et regroupe les variables suivantes : P, T et U

Le cinquième groupe de variables de revenu sont les *revenus de régime de retraite*. Le groupe sera identifié par la variable **RemuRegimeRetraite** et regroupe les variables suivantes : A, F, I et S

Le sixième groupe de variables de revenu est constitué des revenus de *transferts publics et privés*. Ces variables sont des revenus dépendants de situations particulières et elles ne sont ni la rémunération d'un travail, ni du capital. Ces revenus ont pour objectif d'aider des individus pendant une période, mais ils sont dépendants de la contribution des individus à un système ou le résultat d'une obligation d'un individu envers un autre. Le groupe sera identifié par la variable **RemuTransfert** et regroupe les variables suivantes : Q et V

Nous finissons donc avec sept variables de revenus, soit les six groupes mentionnés et la variable « *autres revenus* » (**other_inc**).

2.4 La préparation des données

Une fois tous les montants monétaires exprimés en dollars canadiens de 2016 et les différentes variables de revenus regroupées en sept catégories, nous avons apparié les parents aux enfants. Afin d'avoir une meilleure mesure du revenu permanent, nous groupons les revenus des enfants en groupes de cinq ans selon

l'âge de l'enfant. Nous observons le revenu de l'enfant lorsque ce dernier a de 30 à 34 ans et le revenu des parents lorsque l'enfant avait de 15 à 19 ans. Il est aussi important de mentionner que l'âge des parents est probablement plus élevé que celui de l'enfant lorsque l'on mesure leurs revenus respectifs. Pour que les parents aient eu entre 30 et 34 ans lorsque l'enfant avait de 15 à 19 ans implique que les parents aient eu leurs enfants alors que ces derniers avaient 15 ans. Donc, les parents sont, pour la plupart, plus âgés que leurs enfants lorsque l'on observe leurs revenus¹. Les revenus des parents ont été additionnés selon la logique que c'est les ressources du ménage, donc le revenu des deux parents, qui affectent l'enfant. Lorsque les informations de l'un des parents sont manquantes, cette valeur est considérée comme étant zéro. Si un parent n'a pas produit de déclaration de revenus, c'est probablement qu'il n'avait pas de revenu, ou qu'il ne faisait pas partie du ménage à cette période. Pour les enfants, la moyenne par tranche d'âge est calculée sur le nombre d'années où le revenu a été observé. Il y a deux principales raisons pour lesquelles on traite différemment les observations manquantes pour les parents et pour les enfants. Premièrement, les fichiers T1 étaient pour les premières années mises à jour par la suite avec, par exemple, les déclarations de revenus qui avaient été soumises en retard. Les fichiers T1 des premières années ont donc moins d'observations manquantes d'individus qui avaient un revenu que les années ultérieures. Deuxièmement, il est moins commun pour les générations plus récentes de ne pas soumettre de déclarations de revenus. Il est donc plus probable que les observations manquantes d'un enfant soient dues au fait que son revenu ne soit simplement pas observé, plutôt que de supposer qu'il

1. Il est possible d'observer l'âge des parents, cependant, l'information est manquante ou irréaliste pour une part non-négligeable d'entre eux. Si l'on ne conserve que les observations où cette information est disponible, on constate que le revenu moyen des ménages augmente de plusieurs milliers de dollars. Cela indique que les ménages où l'information sur l'âge des parents est manquante ne sont pas également répartis parmi les quintiles de revenu, mais sont davantage présents parmi les ménages à faible revenu. Par conséquent, pour cet échantillon, les statistiques sur l'âge des parents n'auraient pas été représentatives de la réalité.

n'ait pas eu de revenu, alors que pour les parents, c'est l'inverse. Cela équivaut à imputer, pour les enfants, le revenu des années manquantes comme étant la moyenne des revenus observés, mais pas pour les parents. Nous pensons que cette méthode est celle qui minimise les biais.

2.5 Échantillon final

Notre échantillon final est constitué des individus nés entre 1963 et 1985, excluant ceux nés durant les années 1971, 1976 et 1981, et leurs parents². Finalement, nous retirons toutes les observations où l'enfant ou les parents ont moins de 500 \$ de revenu total par année en moyenne sur les années observées. Nous considérons qu'il n'est pas réaliste que des individus produisant des déclarations de revenus aient moins de 500 \$ de revenus étant donné que de tels revenus les rendraient éligibles à des programmes d'aide sociale qui leur fourniraient en fin de compte tout de même des revenus supérieurs à cette limite. Cette approche est courante dans la littérature sur ce sujet.

2. Nous ne conservons que les enfants dont le sexe longitudinal (le sexe qui est rapporté le plus souvent sur les fichiers T1) est soit homme ou femme.

CHAPITRE III

RÉSULTATS DESCRIPTIFS

Dans ce chapitre, nous allons décrire notre échantillon, de même que la composition des revenus et le lien qu'a le fait que les parents reçoivent d'un type de revenu sur la probabilité que l'enfant en reçoive aussi. Cela nous permettra de mieux comprendre le lien entre la transmission de chaque type de revenu et la transmission du revenu total.

3.1 Description de l'échantillon

Le tableau 3.1 présente le groupement des années de naissance en cohorte, le nombre d'années où le revenu de l'enfant a été observé, le nombre de combinaisons d'enfants et de parents et aussi le revenu moyen des enfants lorsque ces derniers avaient entre 30 et 34 ans.

Ce qu'il faut noter c'est que le nombre d'observations moyen¹ du revenu des enfants pour la cinquième cohorte est bien inférieur au nombre d'observations des autres cohortes. Cela s'explique par le fait que pour la période de 30 à 34 ans, les enfants de la dernière cohorte ne sont pas assez vieux. Par exemple, les enfants nés

1. Puisque le revenu des enfants est calculé seulement sur les années où il est observé, cette valeur peut aller de 1 à 5 et plus cette valeur est élevée, plus la moyenne est représentative du revenu moyen (Solon, 1992)

Tableau 3.1: Description de l'échantillon

| | Années de naissance | Nb moyen d'observation du revenus des enfants | Nb d'observations | Revenu moyen des enfants de 30 à 34 ans (en dollars de 2016) |
|------------------|---------------------------|--|-------------------|---|
| Cohorte 1 | 1963 à 1966 | 4,67 | 1 211 550 | 45 200 |
| Cohorte 2 | 1967 à 1970 | 4,6 | 1 324 545 | 47 000 |
| Cohorte 3 | 1972 à 1975 | 4,61 | 1 255 995 | 49 600 |
| Cohorte 4 | 1977 à 1980 | 4,62 | 1 338 090 | 51 200 |
| Cohorte 5 | 1982 à 1985 | 3,26 | 1 410 650 | 51 100 |

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Le nombre d'observations est arrondi au multiple de cinq le plus près. Les revenus moyens sont arrondis à la centaine près.

en 1985 n'ont que 31 ans en 2016. Donc, non seulement leurs revenus ne sont pas aussi représentatifs de leur revenu permanent (Solon, 1992), mais ils sont aussi biaisés puisqu'on ne les observe que lorsqu'ils sont au plus jeune de cette tranche d'âge. C'est pour cette raison que nous allons effectuer la plupart de nos analyses sur les quatre premières cohortes. Il est aussi important de noter qu'en moyenne les jeunes des cohortes plus récentes ont un revenu moyen plus élevé : le revenu moyen entre la première et quatrième cohorte a augmenté de 13,3 %.

Tableau 3.2: Bornes des quintiles de revenus totaux par cohorte

| | | 1963-66 | 1967-70 | 1972-75 | 1977-80 | 1982-85 |
|--------|-------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Parent | 20e centile | 38 700 | 35 700 | 36 100 | 31 400 | 32 900 |
| | 40e centile | 61 200 | 59 400 | 61 200 | 57 100 | 60 300 |
| | 60e centile | 81 300 | 80 700 | 85 300 | 83 700 | 88 800 |
| | 80e centile | 108 100 | 108 000 | 115 600 | 117 000 | 126 000 |
| Enfant | 20e centile | 19 100 | 19 400 | 21 100 | 21 600 | 20 700 |
| | 40e centile | 33 800 | 34 400 | 36 600 | 37 900 | 37 500 |
| | 60e centile | 47 400 | 48 300 | 51 000 | 53 200 | 53 100 |
| | 80e centile | 64 500 | 66 100 | 70 400 | 73 800 | 74 200 |

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Les bornes sont arrondies à la centaine près.

Le tableau 3.2 nous présente les bornes des quintiles de revenus totaux des

enfants et des parents. Les bornes séparent l'échantillon en cinq groupes avec un nombre égal d'individus. Par exemple, dans ce tableau la borne du 20e centile parental pour la cohorte 1963-66 indique que 20 % des parents de cette cohorte ont un revenu inférieur à 38 700 \$. Cela nous renseigne sur la distribution des revenus et l'évolution entre les cohortes. Pour les parents comme pour les enfants, les inégalités ont augmenté, comme cela peut se voir dans le tableau 3.2, car les écarts entre les bornes augmentent. On observe pour les parents que les bornes supérieures des deux premiers quintiles ont diminué entre la première et quatrième cohorte, une diminution de 18,9 % pour le premier quintile et de 6,7 % pour le second. Les bornes supérieures du troisième et quatrième quintile de revenus ont augmenté respectivement de 3 % et de 8,2 %. Donc, non seulement les inégalités ont augmenté, comme on peut le voir avec une augmentation plus élevée pour les quintiles les plus élevés par rapport aux quintiles plus faibles, mais aussi le revenu des quintiles les plus bas ont diminué, malgré que le revenu moyen entre la première et quatrième cohorte a augmenté, comme nous l'avons vu dans le tableau 3.1.

3.2 Description de la composition du revenu

Les figures 3.1 et 3.2 nous montrent la composition des revenus des parents et des enfants, respectivement. Elles nous permettent de mieux comprendre l'augmentation des inégalités de revenu parental de même que l'importance de la transmission de chaque type de revenu sur les inégalités de revenus des enfants.

Pour les parents, on voit que le cinquième quintile de revenu est celui qui s'est le plus enrichi avec une augmentation de 11,8 % du revenu total moyen. Le premier quintile de revenu a, quant à lui, vu son revenu moyen diminuer de 13,4 %. Cette augmentation des inégalités de revenu est en partie due aux revenus

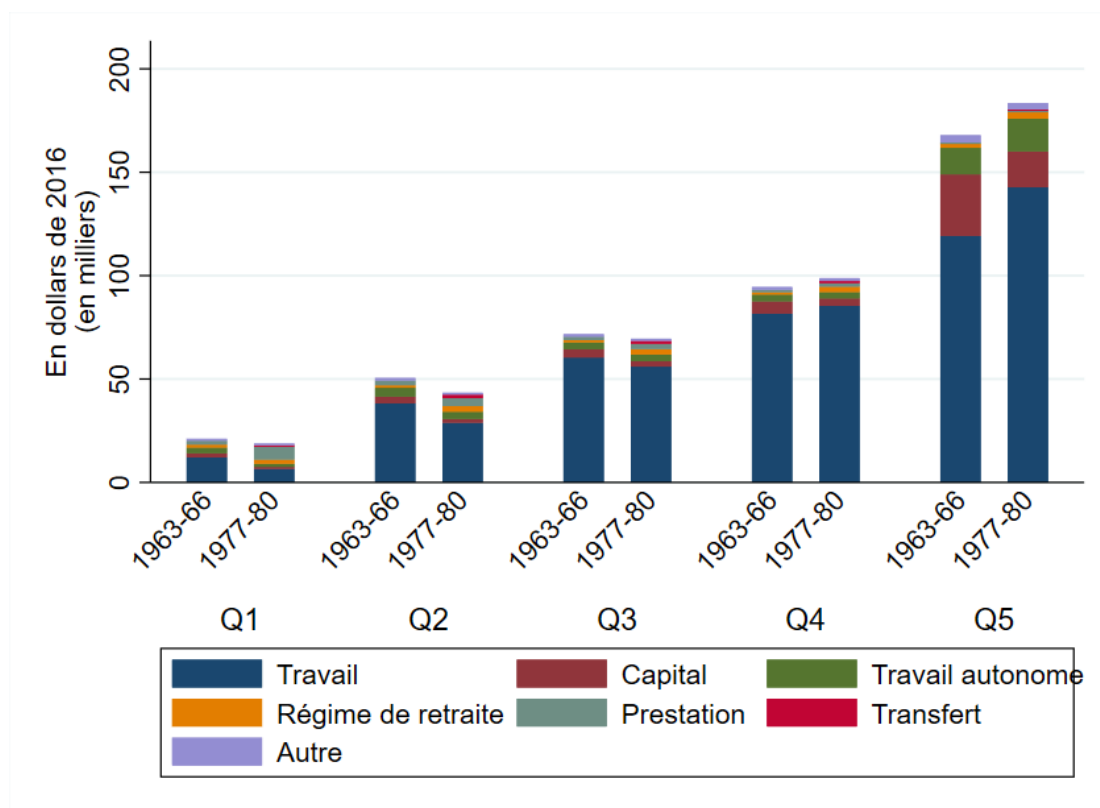


Figure 3.1: Composition du revenu des parents par quintile parental pour la première et quatrième cohortes

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : La figure montre les revenus des parents séparés selon leurs quintiles de revenus et chacun des groupes présente les revenus de la première et quatrième cohorte de naissance. Les revenus de chaque type sont arrondis à la centaine près. La composition de chaque groupe de revenus est présentée en annexe (A.1 à A.6).

du travail qui ont diminué de 45,5 % pour le premier quintile alors que ceux du cinquième quintile ont augmenté de 19,7 %. Les revenus du capital ont diminué pour l'ensemble des quintiles de revenu, mais davantage pour les deux premiers. Pour les revenus d'emploi autonome aussi, on observe que ce sont les deux premiers quintiles qui ont la plus grande diminution en moyenne (−42,9 % et −18,6 %) et il n'y a que le cinquième quintile de revenus pour lequel ça augmente (+23,4 %). Pour les parents du premier quintile de la quatrième cohorte, c'est l'augmentation

de 226,3 % des revenus de prestations qui limite l'agrandissement de l'écart avec le cinquième quintile de revenus. Ces derniers sont passés de 1 900 \$ à 6 200 \$ en moyenne alors que pour le cinquième quintile, c'est une augmentation de 33 %, soit 200 \$.

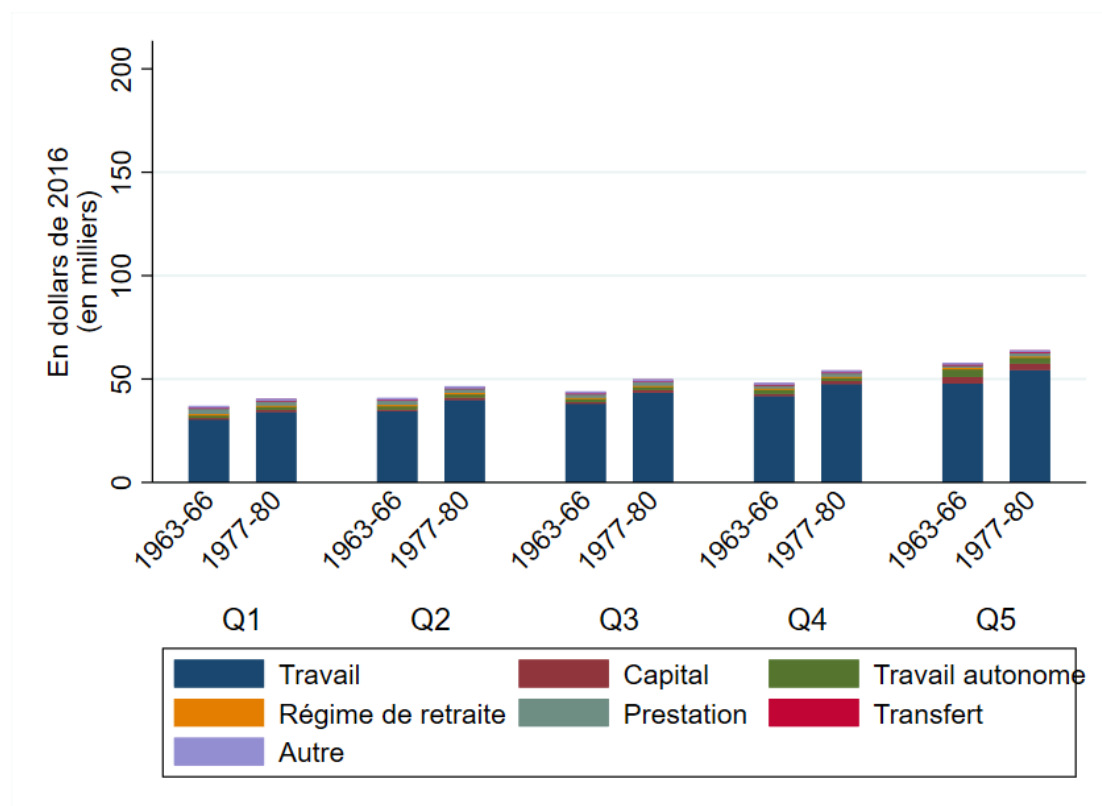


Figure 3.2: Composition du revenu des enfants par quintile parental pour la première et quatrième cohortes

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : La figure montre les revenus des enfants séparés selon leurs quintiles de revenus parentaux et chacun des groupes présente les revenus de la première et quatrième cohorte de naissance. Les revenus de chaque type sont arrondis à la centaine près. La composition de chaque groupe de revenu est présentée en annexe (A.1 à A.6).

Pour les enfants, on peut voir que les revenus moyens augmentent par quintile de revenus parentaux. Ils ont augmenté dans l'ordre croissant des quintiles de 10,9 %, 15,1 %, 13,9 %, 13,4 % et 11,5 %. Ça indique que les enfants issus des cinq

quintiles de revenus se sont enrichis entre la première et quatrième cohorte, mais ça met aussi en évidence que la diminution de la mobilité intergénérationnelle du revenu provient principalement du premier quintile de revenu. Alors qu'on observe une augmentation des inégalités de revenus entre les quintiles de revenus parentaux, pour les enfants, il n'y a que le premier quintile de revenus dont les écarts de revenus se sont accrus.

Les figures 3.3 et 3.4 présentent la composition du revenu en pourcentage de la première et de la quatrième cohorte de naissances pour chaque quintile de revenus parentaux. Cela nous renseigne sur les différences de composition de revenus et l'évolution de cette composition dans le temps.

Sur la figure 3.3, c'est donc la composition des revenus des parents qui est présentée. Nous remarquons l'importance de la part du revenu du travail par rapport aux autres. C'est le type de revenu qui est le plus important en part du revenu total pour tous les quintiles et toutes les cohortes. Il occupe au minimum 35 % du revenu total pour le premier quintile de la quatrième cohorte et va jusqu'à composer 86 % du revenu pour le quatrième quintile pour les deux cohortes. On observe aussi une augmentation des inégalités de ce type de revenu puisque l'évolution de la part de ce revenu va de -38% pour le premier quintile et augmente avec les quintiles jusqu'à une augmentation de 10% pour le cinquième quintile de revenu.

Pour les revenus du capital, on note que les inégalités de ce type de revenu sont plus faibles que pour les revenus totaux pour les quatre premiers quintiles. Ça se voit par la part un peu plus importante de ce type de revenu pour les quintiles les plus faibles, soit dans l'ordre pour la première cohorte : 9% , 7% , 6% , et 6% . Le cinquième quintile a quant à lui 18% de son revenu qui provient du capital. Pour l'ensemble des quintiles, la part de ce revenu a diminué entre les cohortes. C'est le premier et cinquième quintile pour lequel ça a le plus diminué avec une variation de

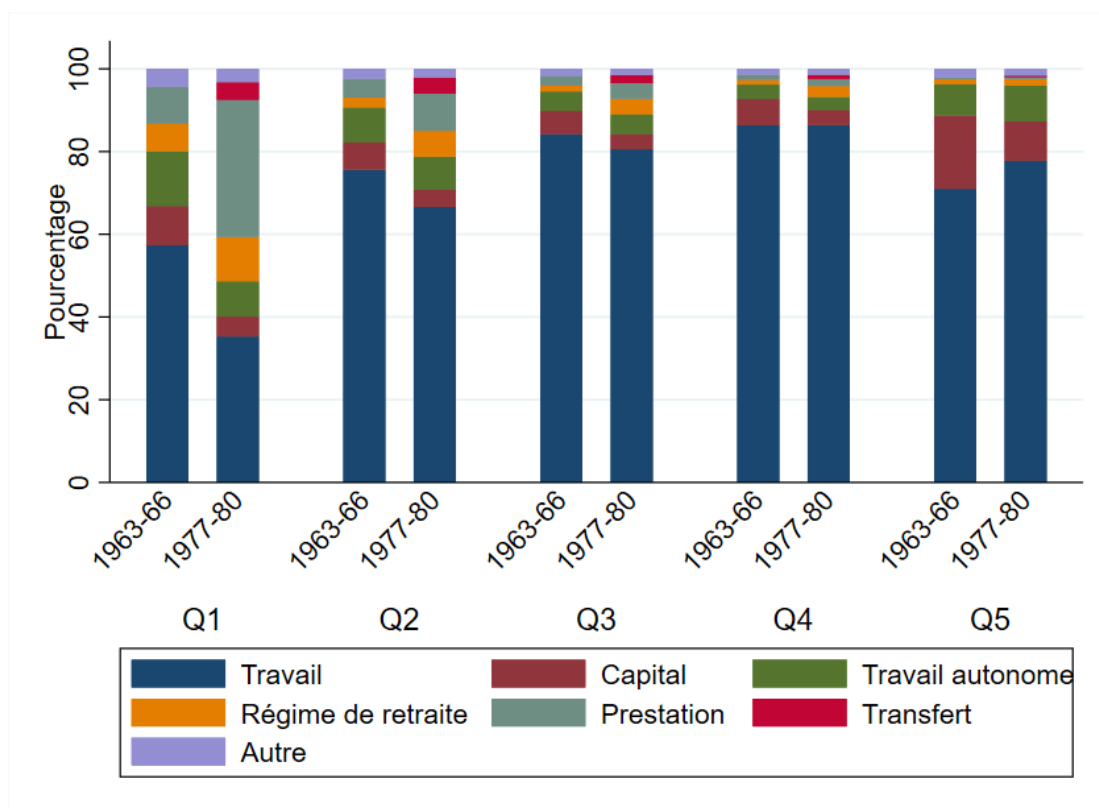


Figure 3.3: Composition du revenu en pourcentage des parents par quintile parental, pour la première et quatrième cohortes

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : La figure montre la composition des revenus en pourcentage des parents. Ils sont séparés selon leurs quintiles de revenus parentaux et chacun de ces groupes présente les revenus de la première et quatrième cohorte de naissance. Les revenus de chaque type ont été arrondis à la centaine près avant le calcul des pourcentages. La composition de chaque groupe de revenus est présentée en annexe (A.1 à A.6).

−49 % pour le premier quintile et de −47 % pour le cinquième. Pour les quintiles intermédiaires, cette diminution est plus faible, avec le troisième quintile qui a la plus faible diminution avec seulement −33 %.

Pour les revenus d'emploi autonome, ce que l'on observe pour la première cohorte, c'est que la part de ce type de revenu est passée de 13 % à 3 % entre le premier et le quatrième quintile et la part remonte pour le cinquième quintile avec

8 % du revenu total. Pour la quatrième cohorte comme pour la première cohorte, la part du revenu d'emploi autonome diminue du premier quintile au quatrième quintile pour remonter au cinquième quintile. Ce qui a changé c'est que le premier quintile a maintenant 9 % de son revenu qui provient d'emploi autonome, soit 4 points de pourcentage en moins que pour la première cohorte alors que la part de ce revenu pour les trois quintiles du milieu change peu et le cinquième quintile de revenu est le seul quintile dont la part de ce revenu a augmenté.

Pour les revenus de prestations, la part de ces revenus a grandement augmenté entre la première et la quatrième cohorte, en particulier pour le premier quintile de revenu dont la part de ce revenu a augmenté de 268 %. Cette augmentation diminue avec les quintiles pour finir avec une augmentation de 22 % pour le cinquième quintile. Pour le premier quintile, après cette augmentation, la part des revenus de prestations (33 %) est presque aussi élevée que les revenus du travail (35 %).

Sur la figure 3.4, c'est donc la composition des revenus des enfants par quintiles de revenus parentaux. Tout comme pour les parents, le revenu du travail occupe la part la plus importante du revenu pour tous les quintiles de toutes les cohortes. Il représente de 83 % à 88 % du revenu total et il a augmenté de 0,8 % à 3,1 %.

Pour ce qui est du revenu du capital, on observe une augmentation d'un peu plus de 50 % de la part de ce revenu pour les trois premiers quintiles, de 25 % pour le quatrième quintile et une diminution de 12 % pour le cinquième quintile. Cependant, alors que les quatre premiers quintiles de revenus ont pour la première cohorte entre 1 % et 2 % de leurs revenus qui proviennent du capital, le cinquième quintile de revenu de la première cohorte a 5,6 % de son revenu qui provient du capital. Donc, malgré une diminution de la part de ce revenu, le cinquième quintile

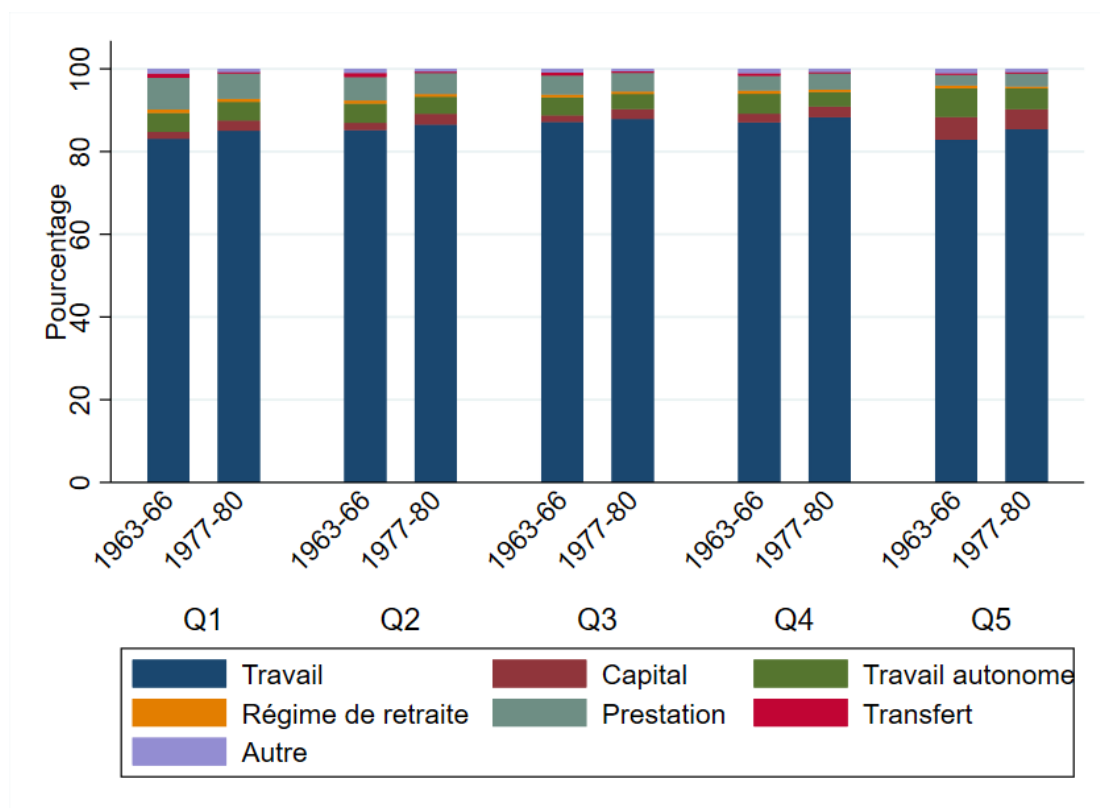


Figure 3.4: Composition du revenu en pourcentage des enfants par quintile parental, pour la première et quatrième cohortes

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : La figure montre la composition des revenus en pourcentage des enfants. Ils sont séparés selon leurs quintiles de revenus parentaux et chacun de ces groupes présente les revenus de la première et quatrième cohorte de naissance. Les revenus de chaque type ont été arrondis à la centaine près avant le calcul des pourcentages. La composition de chaque groupe de revenus est présentée en annexe (A.1 à A.6).

de revenu de la quatrième cohorte a tout de même 87 % plus de revenu de ce type que les autres quintiles de revenus.

Pour les revenus d'emploi autonome, ils représentent en moyenne de 4 % à 7 % du revenu total et c'est assez uniforme entre les quatre premiers quintiles et légèrement plus élevé pour le cinquième quintile. Le plus intéressant au niveau de la variation de la part du revenu, c'est le premier quintile de revenu parental qui a

la part du revenu d'emploi autonome qui a le moins diminué avec seulement 3 % et cette diminution s'accroît entre chaque quintile pour une diminution de 28 % pour le cinquième quintile. Alors que le cinquième quintile de revenus demeure le quintile avec la plus grande part de ses revenus qui provient d'emploi autonome, l'écart entre le premier et le cinquième quintile a grandement diminué passant de 2,3 à seulement 0,5 point de pourcentage.

Pour les revenus de prestations, la part de ce revenu pour la première cohorte va de 8 % à 3 %. Entre la première et la quatrième cohorte, la moyenne des revenus de prestations a diminué de 18 % pour le premier quintile et a augmenté jusqu'à une augmentation de 27 % pour le cinquième.

Pour les parents comme pour les enfants, les trois autres types de revenus sont moins intéressants puisqu'ils sont moins importants en pourcentage que les quatre que l'on a déjà traité. Ils représentent pour les enfants moins de 3 % des revenus totaux, pour les parents ça représente entre 3 % et 18 % avec le premier quintile qui a la portion la plus élevée allant de 11 à 18 % et ça diminue jusqu'à moins de 4 % pour le cinquième quintile. De plus, ils sont moins liés à des caractéristiques qui expliqueraient le transfert du revenu. Les revenus de régimes de retraite sont principalement liés à l'âge de l'individu et il n'est pas logique que les enfants en reçoivent de façon significative lorsqu'ils ont de 30 à 34 ans. Ces revenus représentent moins de 1 % du revenu des enfants. Les revenus de transfert sont des revenus transitifs qui sont liés à une situation particulière qui n'est pas liée aux caractéristiques de l'individu. Pour les parents comme pour l'enfant, ce revenu ne dépasse pas 4 % du revenu total et est 1 % ou moins pour la plupart des cohortes et quintiles. Il en est de même pour les autres revenus.

Ce qu'il faut retenir des figures 3.1 et 3.3, c'est qu'on observe une augmentation des inégalités du revenu total, de même que des revenus du travail, du

capital, d'emploi autonome et de prestations². Cette augmentation des inégalités est davantage observable pour le premier quintile de revenu au niveau de ces composantes. Les revenus du travail, du capital et d'emploi autonome ont davantage diminué pour le premier quintile que tous les autres quintiles. Pour ce qui est des revenus de prestations, c'est le premier quintile de revenus qui a la croissance la plus importante. C'est ce qui explique que ce revenu prend une part si importante du revenu pour la quatrième cohorte. C'est cette hausse des revenus de prestations, opposée à la diminution des trois autres revenus principaux, qui mitige l'augmentation des inégalités de revenus totaux. Pour ce qui est du revenu des enfants montré sur les figures 3.2 et 3.4, étant donné que le revenu du travail représente la grande majorité du revenu, en plus d'augmenter entre les cohortes, c'est la transmission de ce type de revenu qui aura le plus d'effet sur la transmission de rang de revenu total. Les revenus de prestations sont le second type de revenus en importance pour les premiers quintiles de revenus parentaux et sont dépassés par les revenus d'emploi autonome pour les quintiles les plus élevés. Il est à noter aussi que le cinquième quintile de revenus a une part plus importante de son revenu qui vient du capital par rapport aux autres quintiles, même si cet écart a diminué.

3.3 Portion des enfants et des parents recevant de chaque type de revenu

Nous allons calculer pour chaque type de revenu la proportion des enfants $P(A)$, des parents $P(B)$ et des enfants et parents $P(A \cap B)$ qui touche de chaque type de revenu. Nous avons comparé la proportion des enfants et parents qui recevrait chaque type de revenu dans le cas où les deux événements seraient indépendants $P(A) \times P(B)$ et nous allons comparer cette proportion à la proportion

2. Les inégalités de revenu ont diminué pour les revenus du capital entre les quintiles 2 à 5.

observée $P(A \cap B)$ et mesurer l'écart en pourcentage. C'est une première mesure de la transmission de la composition du revenu. La principale différence entre cette dernière et celle qui sera présentée ultérieurement est que cette dernière ne tient pas compte de l'ampleur de la transmission, mais seulement de si les individus touchent de ces revenus ou non.

$$Ecart_r = \frac{P(A_r \cap B_r) - P(A_r) \cdot P(B_r)}{P(A_r) \cdot P(B_r)} \quad (3.1)$$

Cette formule nous donne l'écart en pourcentage ($Ecart_r$) entre $P(A) \cdot P(B)$ et $P(A \cap B)$ pour le type de revenu r .

La figure 3.5 montre la proportion d'enfants³, de parents⁴ et de combinaison d'enfants et de parents⁵ recevant chaque type de revenu par cohorte. La ligne jaune serait la proportion des combinaisons d'enfant et de parent recevant tous les deux le type de revenu si le fait qu'un enfant touche de ce type de revenu était indépendant⁶ du fait que les parents en touchent.

Sur la figure 3.5, on voit que la grande majorité des individus reçoit du revenu d'un travail avec plus de 90 % des parents et des enfants qui en reçoivent et les proportions semblent légèrement diminuer. Au niveau du revenu du capital, c'est entre 60 % et 80 % des parents et 30 % à 50 % des enfants qui en reçoivent, c'est en diminution entre les cohortes pour les parents de même que pour les enfants. L'écart de près de 30 points de pourcentage entre les parents et les enfants peut

3. $P(A_r)$ dans l'équation 3.1

4. $P(B_r)$ dans l'équation 3.1

5. $P(A_r \cap B_r)$ dans l'équation 3.1

6. $P(A_r) \cdot P(B_r)$ dans l'équation 3.1

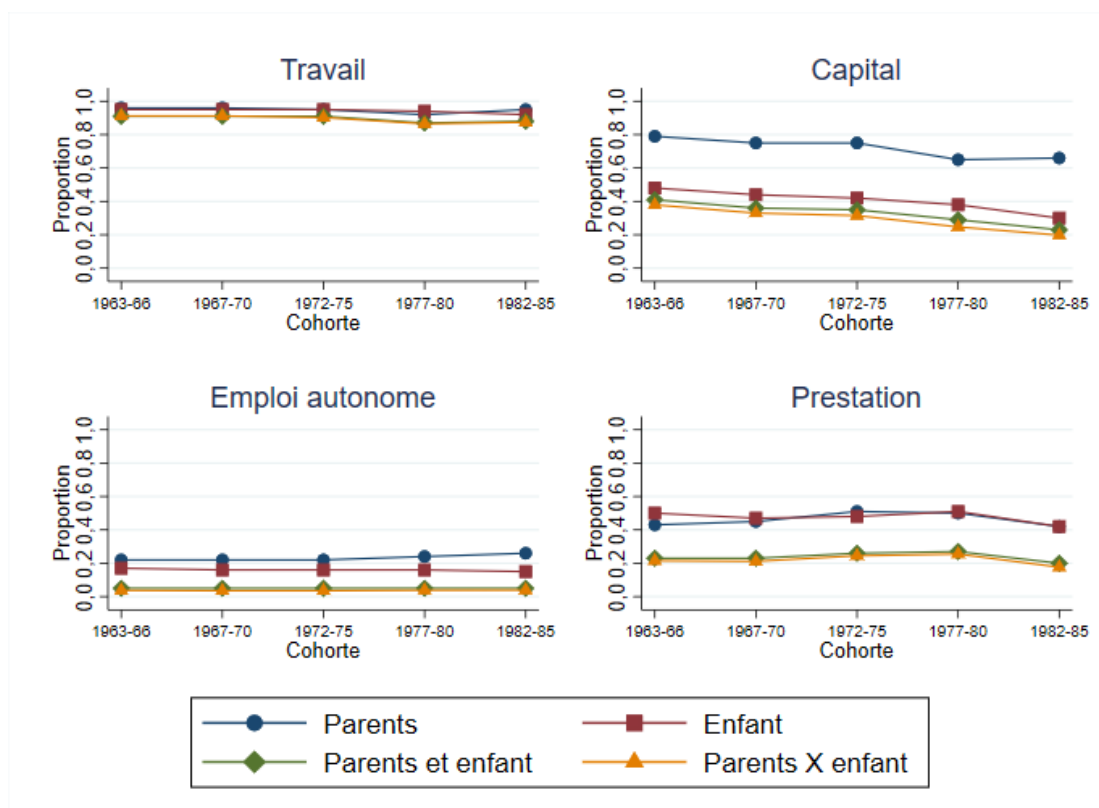


Figure 3.5: Proportion des parents et des enfants recevant des quatre principaux types de revenu par cohorte

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Cette figure présente la proportion d'enfants, de parents et de la combinaison parents-enfants touchant des revenus des quatre principaux types de revenu. Nous présentons également la proportion de la combinaison parents-enfants qui aurait été observée si les deux événements étaient indépendants. Les figures des trois types de groupes de revenu restant sont présentées séparément en annexe (A.7 à A.9).

probablement être expliqué par la différence d'âge entre les parents et les enfants⁷. Ce revenu dépend de l'épargne des individus, donc les individus plus âgés ont plus de chance d'avoir de ce revenus. Pour les revenus d'emploi autonome,

7. L'âge des parents n'est pas observé, mais étant donné que l'on observe leurs revenus lorsque l'enfant avait entre 15 et 19 ans, afin que ces derniers aient le même âge ou soit plus jeunes, il faudrait que ces derniers aient eu leur enfant à l'âge de 15 ans. Il est donc probable que les parents soient plus âgés que leurs enfants lorsque leurs revenus sont observés.

c'est le type de revenu avec la plus petite proportion des individus qui en reçoit (moins de 25 % pour les quatre premières cohortes) et la portion des individus est assez stable entre les cohortes. Finalement, pour les revenus de prestations, on voit que de 40 % à un peu plus de 50 % des individus en reçoivent. Cette proportion augmente pour les parents, alors qu'elle reste assez stable entre les cohortes.

Dans la figure 3.6, nous présentons l'écart en pourcentage entre $P(A \cap B)$ et $P(A) \times P(B)$ calculé selon l'équation 3.1 pour chaque type de revenu et par cohorte.

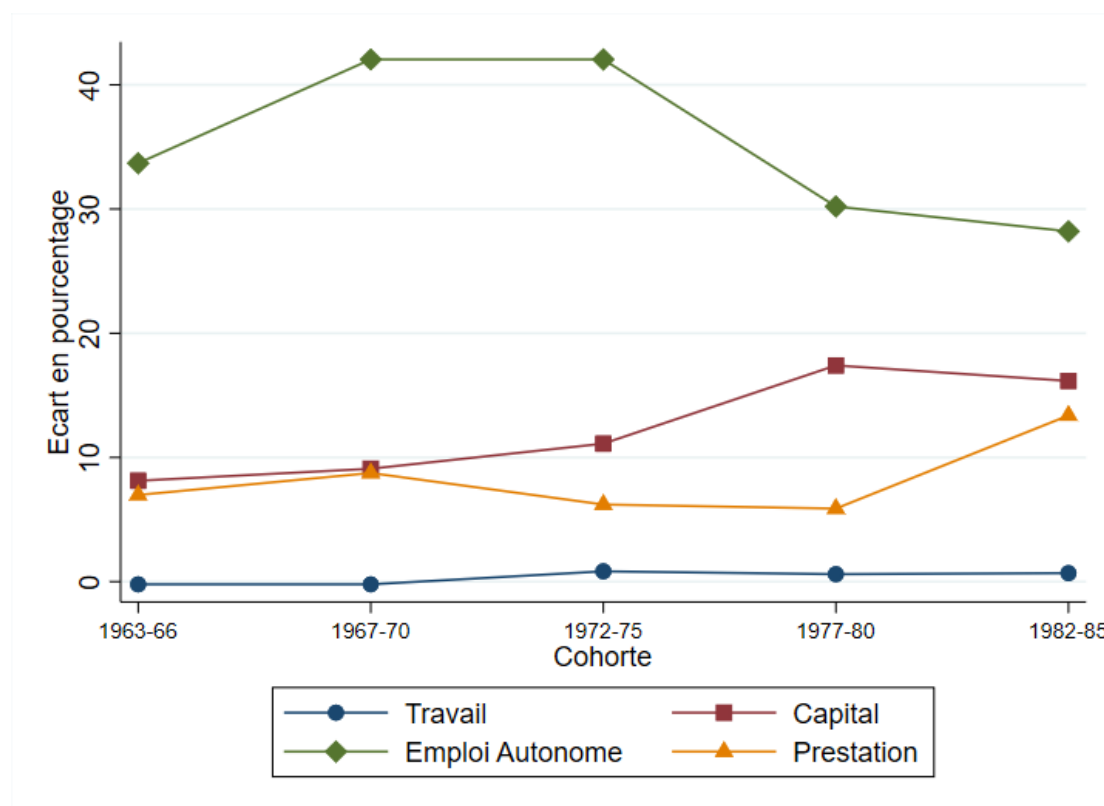


Figure 3.6: Évolution des écarts de proportion en pourcentage

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Les résultats présentés sont ceux de 3.1 pour les revenus du travail, du capital, d'emploi autonome et de prestations.

Sur la figure 3.6, on voit que la portion des parents et enfants touchant du revenu d'emploi autonome est entre 30 % à 45 % plus élevée que ce qu'on aurait observé si les deux événements étaient indépendants. C'est le type de revenu dont l'écart est le plus grand. Suivi par les revenus du capital, puis les revenus de prestations et finalement, les revenus du travail, dont l'écart est presque nul. Pour trois des quatre types de revenus, il n'y a pas d'évolution claire de cet écart et pour les revenus du capital, il y a une légère croissance. Cette figure 3.6 nous démontre que si un parent touche des revenus d'emploi autonome, les probabilités que l'enfant en touche aussi sont plus élevées. C'est aussi le cas dans une moindre mesure pour les revenus du capital et de prestations, mais ce n'est pas le cas pour les revenus du travail.

Nous avons donc vu dans ce chapitre que le revenu du travail occupe une part importante du revenu des parents, une part encore plus importante du revenu des enfants et que c'est en augmentation. On note aussi que les inégalités de revenus du travail et de prestations ont augmenté, alors que pour les revenus du capital et d'emploi autonome, les inégalités de revenus ont diminué. C'est donc la transmission des revenus du travail qui pourrait avoir l'impact le plus important sur la transmission du revenu total.

CHAPITRE IV

MÉTHODOLOGIE

L'objectif de ce mémoire est d'identifier les liens possibles entre la composition du revenu et la diminution de la mobilité intergénérationnelle du revenu. Pour ce faire, nous allons estimer la transmission de chaque composante, regarder si cette transmission est linéaire et, pour tous ces éléments, décrire leur évolution dans le temps. Nous allons aussi mesurer la transmission intergénérationnelle par province, ainsi que celle des fils et des filles séparément. Dans ce chapitre, nous allons présenter les méthodes de mesure de la transmission intergénérationnelle du revenu qui seront utilisées pour estimer les mesures énoncées. De même, nous allons présenter et expliquer les choix qui ont été faits pour l'analyse des résultats.

4.1 Population observée

Afin de mieux représenter la situation des enfants et de leurs parents, les variables de revenus utilisées pour les modèles seront la moyenne du revenu total et les moyennes de chaque type de revenus sur cinq ans, car ces moyennes sont plus représentatives du revenu permanent du ménage que le revenu d'une seule année (Solon, 1992). Nous allons utiliser le groupement de 30 à 34 ans pour les enfants et les années où l'enfant avait entre 15 et 19 ans pour les parents. La raison pour laquelle on observe le revenu des parents lorsque l'enfant avait de 15 à 19 ans est

de représenter les ressources du ménage lors d'une période où les parents ont une influence sur les décisions que va prendre l'enfant sur son avenir. Beaulieu *et al.* (2005) identifient que c'est à cette période que l'aide sociale se transmet le plus. Nous faisons l'hypothèse que les raisons pour lesquelles l'aide sociale se transmet sont probablement les mêmes pour les autres types de revenus.

4.2 Modèle 1 : Transmission intergénérationnelle du rang de chaque revenu

Le modèle présenté à l'équation 4.1 est celui de la transmission du rang centile de revenu des parents à l'enfant (rang-rang).

$$RangGRevA_{t,i} = \beta_0 + \beta_A RangGRevA_{t-1,i} + \epsilon_i \quad (4.1)$$

où $RangGRevA_{t,i}$ est le rang centile du groupe de revenu A de l'enfant i , β_0 est la constante, β_A est le coefficient de transfert de rang du groupe de revenu A de l'enfant pour le rang de revenu de type A du ou des parents, $RangGRevA_{t-1}$ est le rang centile du revenu de type A du ou des parents de l'individu i et ϵ_i est le résidu de l'individu i . Le modèle est estimé par la méthode des moindres carrés ordinaires et les écarts-type sont robustes à l'hétéroscédasticité. Alors que i identifie chaque combinaison d'un enfant avec ses parents, t identifie l'enfant de cette combinaison et $t - 1$ identifie les parents.

Si β_A est plus petit que 0, cela signifie qu'une augmentation de ce type de revenu est associée à une diminution de rang du groupe de revenu A de l'enfant (corrélacion négative).

Si β_A est égal à 0, cela signifie qu'une variation de ce type de revenu n'est pas associée à un changement de rang du groupe de revenu A de l'enfant (corrélacion nulle).

Si β_A est plus grand que 0, cela signifie qu'une augmentation de ce type de revenu est associée à une augmentation de rang du groupe de revenu A de l'enfant (corrélation positive).

On répète le modèle pour les six groupes de revenu¹ de même que pour la variable d'autres revenus afin d'avoir la transmission de rang pour l'ensemble des revenus. Grâce à ce modèle, nous souhaitons identifier si certains types de revenu se transmettent différemment d'une génération à l'autre. Dans la situation où un des groupes de revenu se transmettrait davantage que les autres et que ce groupe de revenu n'est pas distribué uniformément parmi la population, cette partie de la population aurait alors une mobilité intergénérationnelle inférieure au reste de la population.

4.3 Modèle 2 : EIR par type de revenu

L'équation suivante 4.2 est la méthode qui donne la mesure de la transmission du revenus qui a longtemps été la méthode de référence, soit l'élasticité intergénérationnel du revenu (EIR).

$$\ln RevA_{t,i} = b_0 + b_1 \ln RevA_{t-1,i} + \epsilon_i \quad (4.2)$$

Où $\ln RevA_{t,i}$ est le logarithme naturel du revenu de type A de l'enfant et $\ln RevA_{t-1,i}$ est le logarithme naturel du revenu de type A des parents. Le coefficient de l'EIR peut être interprété comme étant la part de l'écart à la moyenne du type de revenu qui en moyenne est transmis des parents vers l'enfant. Le modèle est estimé par la méthode des moindres carrés ordinaires et les écarts-type sont

1. Les six groupes sont : les revenus du travail, du capital, d'emploi autonome, de prestations, de transfert et de régime de retraite.

robustes à l'hétéroscédasticité. Cependant, ce modèle ne peut pas tenir compte des individus qui ont des valeurs de revenu égales à zéro ou négatives et puisque l'on décompose le revenu, beaucoup d'individus n'auront pas de certains types de revenu et donc ne seront pas pris en compte dans le calcul du coefficient. Ainsi, on peut évaluer différemment la transmission du revenu par type de revenu en ne prenant en compte que ceux dont les parents touchent de ce type de revenu. L'interprétation du b_1 est similaire à celui du β_1 de modèle rang-rang.

CHAPITRE V

RÉSULTATS

Dans ce chapitre, nous allons présenter les résultats obtenus. Nous allons commencer par nos estimés de la transmission de chaque composante, puis nous allons suivre en traitant de la non-linéarité de ces transmissions. Par la suite, nous allons nous intéresser à la transmission des types de revenus par province et, finalement, à la transmission des types de revenus par sexe de l'enfant.

5.1 La transmission de la composition du revenu

Nous présentons dans les deux tableaux suivants (5.1 et 5.2) les coefficients de transmission pour les deux principales mesures de la mobilité intergénérationnelle du revenu.

Le tableau 5.1 présente les coefficients de transmission intergénérationnelle (rang-rang) pour chaque type de revenus par cohorte de naissance. On observe une augmentation du coefficient de transmission du revenu total et du revenu du travail. Les coefficients du revenu du capital et du travail autonome ont diminué. Le revenu du capital est le revenu qui se transmet le plus, suivi par le revenu du travail autonome, puis le revenu du travail et finalement le revenu de prestations.

Tableau 5.1: Transmission rang-rang de chaque type de revenus

| Cohorte | 1963-1966 | 1967-1970 | 1972-1975 | 1977-1980 | 1982-1985 |
|------------------------------|--------------------|---------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Revenu total | 0,2093 (0,0011) | 0,2249 (0,0010) | 0,2395 (0,0010) | 0,2336 (0,0010) | 0,2441 (0,0009) |
| Revenu du travail | 0,1767 (0,0011) | 0,1873 (0,0010) | 0,1998 (0,0011) | 0,1955 (0,0010) | 0,2051 (0,0010) |
| Revenu du capital | 0,2869 (0,0013) | 0,2796 (0,0012) | 0,2962 (0,0013) | 0,2643 (0,0011) | 0,2452 (0,0010) |
| Revenu du travail autonome | 0,0964 (0,0011) | 0,0935 (0,0011) | 0,0927 (0,0011) | 0,0895 (0,0011) | 0,0827 (0,0009) |
| Revenu de prestations | 0,0941 (0,0010) | 0,0859 (0,0010) | 0,0953 (0,0011) | 0,1000 (0,0010) | 0,1065 (0,0010) |
| Revenu de transfert | – (–) | -0,0046 (0,0022) | 0,0213 (0,0010) | 0,0242 (0,0007) | 0,0219 (0,0006) |
| Revenu de régime de retraite | 0,0087 (0,0011) | 0,0092 (0,0011) | 0,0210 (0,0011) | 0,0237 (0,0010) | 0,0251 (0,0008) |
| Autre revenus | 0,0269 (0,0011) | 0,0248 (0,0010) | 0,0362 (0,0010) | 0,0386 (0,0010) | 0,0368 (0,0009) |

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Ce tableau présente les estimés calculés à partir de l'équation 4.1. Il n'y a pas d'estimés calculés pour les revenus de transfert pour la première cohorte car ce revenu n'existait pas encore lorsque l'on observe les revenus des parents. Tous les résultats en noirs sont significatifs à 1 %. Le résultat en orange est significatif à 5 %. Les écarts-types sont robustes à l'hétéroscédasticité et sont entre parenthèses.

Le tableau 5.2 présente l'élasticité intergénérationnelle de chaque type de revenu par cohorte de naissance. On observe une augmentation de l'EIR du revenu total et du revenu du travail. L'EIR du revenu du capital, du travail autonome et du revenu de prestations a diminué. Le revenu du capital est le revenu qui se transmet le plus, suivi par le revenu du travail autonome, puis le revenu du travail et finalement le revenu de prestations.

Tableau 5.2: EIR de chaque type de revenus

| Cohorte | 1963-1966 | 1967-1970 | 1972-1975 | 1977-1980 | 1982-1985 |
|------------------------------|---------------------|--------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Revenu total | 0,1679 (0,0011) | 0,1822 (0,0010) | 0,2230 (0,0013) | 0,2323 (0,0013) | 0,2373 (0,0011) |
| Revenu du travail | 0,0808 (0,0011) | 0,1060 (0,0014) | 0,1365 (0,0018) | 0,1213 (0,0018) | 0,1208 (0,0015) |
| Revenu du capital | 0,2472 (0,0018) | 0,2156 (0,0018) | 0,2328 (0,0020) | 0,2012 (0,0020) | 0,2031 (0,0021) |
| Revenu du travail autonome | 0,1144 (0,0049) | 0,0966 (0,0049) | 0,0991 (0,0049) | 0,0976 (0,0046) | 0,0930 (0,0042) |
| Revenu de prestations | 0,0772 (0,0019) | 0,0689 (0,0019) | 0,0503 (0,0018) | 0,0467 (0,0017) | 0,0448 (0,0018) |
| Revenu de transfert | - (-) | 0,0405 (0,0514) | -0,0105 (0,0122) | -0,0050 (0,0092) | -0,0138 (0,0101) |
| Revenu de régime de retraite | -0,0008 (0,0045) | 0,0004 (0,0040) | 0,0154 (0,0032) | 0,0081 (0,0030) | 0,0176 (0,0034) |
| Autre revenus | 0,0132 (0,0032) | 0,0211 (0,0032) | 0,0357 (0,0033) | 0,0269 (0,0029) | 0,0180 (0,0030) |

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Ce tableau présente les estimés calculés à partir des équations 4.2. Il n'y a pas d'estimés pour les revenus de transfert pour la première cohorte car ce revenu n'existait pas encore lorsque l'on observe les revenus des parents. Tous les résultats en noirs sont significatifs à 1 %. Les résultats en rouge ne sont pas significatifs. Les écarts-types sont robustes à l'hétéroscédasticité et sont entre parenthèses.

Il est intéressant de s'attarder un peu sur ces tableaux (tableaux 5.1 et 5.2) pour deux principales raisons. La première est qu'ils permettent de mieux comprendre pourquoi nous utiliserons la méthode rang-rang (tableau 5.1) plutôt que l'EIR (tableau 5.2). En effet, ces tableaux nous montrent que l'évolution de la transmission par type de revenu est similaire pour les deux méthodes. Aussi, comme nous l'avons mentionné dans la méthodologie, la méthode rang-rang évalue la transmission sur l'ensemble de la population et non pas sur un sous-échantillon¹. On peut ainsi voir qu'il y a une différence de l'importance de la transmission de certains types de revenus entre le sous-échantillon de l'EIR et

1. La figure 3.5 nous permet de visualiser la proportion de l'échantillon total qui est utilisé par la mesure de l'EIR. Ce n'est que la combinaison de parents et de l'enfant qui touchent de ce type de revenus qui compose ce sous-échantillon.

l'ensemble de l'échantillon. Par exemple, les revenus d'emploi autonome occupent la seconde place des revenus qui se transmettent le plus avec l'EIR, alors que ce sont les revenus du travail qui occupent cette place pour le cas de la méthode rang-rang. Aussi, les estimés qui n'étaient pas statistiquement différents de zéro avec la méthode de l'EIR le sont à un niveau de significativité de 1 % (sauf celui en orange qui est significatif à un niveau de 5 %). La deuxième, c'est l'une des raisons pour laquelle nous allons accorder moins de temps aux trois derniers types de revenus. Ces types de revenus ont un taux de transmission beaucoup plus faible que les quatre autres. Parmi ces trois types de revenus, celui qui se transmet le plus ne dépasse pas 0,04.

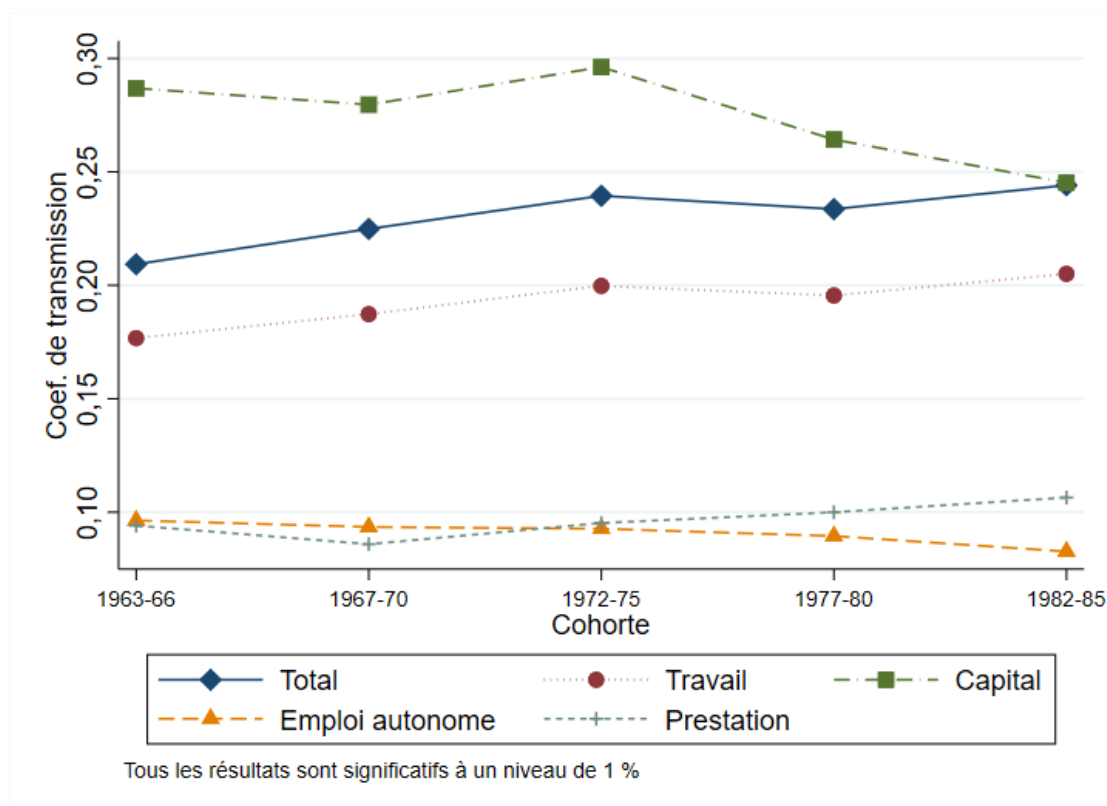


Figure 5.1: Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Cette figure présente l'évolution des coefficients de transmission de rang de revenus calculés à partir de l'équation 4.1 pour les revenus du travail, du capital, d'emploi autonome et de prestations.

La figure 5.1 présente l'évolution de transmission du revenu total et de chaque type de revenu, les chiffres présentés sont les estimés de la transmission rang-rang pour le revenu total et ses quatre principales composantes du tableau 5.1. Il est aussi important de rappeler que la cinquième cohorte n'est pas forcément représentative et nous allons donc nous concentrer sur les quatre premières pour l'analyse. Tout d'abord, il est important de s'intéresser à la transmission du revenu total, qui a augmenté de 11,6 %, passant de 0,209 à 0,234. Cela signifie que pour chaque rang centile de plus des parents, l'enfant sera en moyenne 0,209 rang

centile plus élevé pour la première cohorte et 0,234 rang centile plus élevé pour la quatrième cohorte. On voit que la transmission du rang de revenu du travail est plus faible et elle évolue de façon très similaire à celle du revenu total avec une augmentation légèrement inférieure de 10,6 %. Aussi, on observe que ce sont les revenus du capital qui se transmettent le plus d'une génération à l'autre et que cette transmission diminue entre les cohortes, passant de 0,29 à 0,26, une diminution de 7,9 %. Finalement, il y a les revenus d'emploi autonome et de prestations qui ont une transmission remarquablement plus faible avec une variation de $-6,2\%$ pour les revenus d'emploi autonome et de $6,3\%$ pour les revenus de prestations. Les trois autres types de revenus qui ne sont pas présentés sur la figure ont un taux de transmission du rang de revenu inférieur à 0,03, sauf pour les deux dernières cohortes des autres revenus qui ont un taux de transmission inférieur à 0,04, ce qui est beaucoup plus faible que les quatre premiers types de revenus. De plus, avec leur faible importance en pourcentage du revenu total, leur impact sur la transmission du rang de revenu total est très faible.

Il y a principalement trois observations à tirer de ces résultats. Premièrement, la transmission du rang de revenus totaux et du revenu du travail est fortement liée. Ce n'est toutefois pas surprenant puisque, comme on l'a vu précédemment, le revenu du travail est le revenu le plus important en pourcentage du revenu total et cela pour tous les quintiles de revenus parentaux et toutes les cohortes. On note tout de même que la transmission du rang du revenu total a augmenté plus que celle du revenu du travail. Deuxièmement, la diminution de la transmission du rang de revenu du capital est peu visible sur la transmission du rang du revenu total, malgré que cette diminution soit relativement importante. Cela s'explique par la faible importance de ce type de revenu dans la composition des revenus des enfants des quatre premiers quintiles. Troisièmement, on observe que les revenus d'emploi autonome et de prestations se transmettent peu. Pour

les revenus d'emploi autonome, c'est un résultat surprenant, puisque comme nous l'avons vu à la figure 3.6, une faible part de la population en ont et les individus dont les parents en ont sont plus susceptibles d'en avoir aussi. Nous allons voir dans la section suivante pourquoi nous avons un tel résultat.

5.2 La non-linéarité de la transmission

L'article de Connolly *et al.* (2021) souligne que la transmission du rang de revenu n'était pas linéaire. Nous allons donc aussi nous intéresser à la linéarité de la transmission de rang pour chaque type de revenu.

Les figures que nous allons présenter vont montrer le rang moyen des enfants de chaque type de revenu par rang de ce même type de revenu des parents. Nous allons montrer ces valeurs pour la première cohorte et la quatrième cohorte. Dans le cas d'une transmission complète du rang de revenu, on observerait que la série de points formerait une droite où le rang de l'enfant serait égal au rang des parents. Par exemple, les enfants de parents au premier rang centile du type de revenu « A » seraient aussi du premier rang centile du type de revenu « A ». Dans le cas où il y aurait une parfaite mobilité de rang, le rang centile moyen des enfants de parents de tous les rangs de revenus parentaux serait à cinquante, soit le rang moyen de l'ensemble de la population observée.

Cependant, puisque l'on décompose le revenu en ses composantes, nous allons voir qu'une partie de la population aura des revenus nuls par type de revenus, et cela est assez pour que certains rangs soient groupés ensemble. Cela sera visible sur les figures par une discontinuité de points. Le premier point à gauche de cette discontinuité comprendra donc l'ensemble des observations dont les parents n'avaient pas de ce type de revenu. Certains types de revenus peuvent être négatifs et donc tous les points à gauche de ce point sont ceux dont les parents avaient

des revenus négatifs pour ce type de revenu. Une autre conséquence de ce regroupement d'individus dans un seul point est que le rang moyen de l'ensemble de la population observée ne sera plus cinquante, mais inférieur à cette valeur. Nous allons aussi montrer sur les figures la droite d'une régression qui n'a été effectuée que sur les enfants de parents ayant eux des revenus positifs du type de revenus. Pour la première cohorte, ce sera représenté par une ligne verte pleine et pour la quatrième cohorte, par une série de traits oranges.

5.2.1 Les revenus du travail

Le premier élément que l'on remarque sur la figure 5.2 est que pour les revenus du travail, la transmission est très linéaire. On voit une légère augmentation de la pente aux extrémités nous indiquant ainsi que la transmission est plus forte pour ces individus. C'est d'ailleurs aux extrémités de la figure que la pente s'est accentuée entre les cohortes. Pour les trois quintiles du milieu, la transmission semble inchangée. Si l'on n'observe que ceux dont les parents recevaient des revenus du travail, la transmission est de 0,185 (comparativement à 0,177 pour l'ensemble des individus) pour la première cohorte et de 0,204 (comparativement à 0,196 pour l'ensemble des individus) pour la quatrième cohorte. L'écart entre ces coefficients est assez faible puisque la grande majorité des individus en reçoivent, donc l'échantillon des individus dont les parents recevaient de ce type de revenu est très semblable à celui comprenant l'ensemble des individus. On observe aussi qu'il y a davantage d'individus dont les parents ne recevaient pas de revenus de travail pour la quatrième cohorte par comparaison à la première cohorte. Cela s'observe par le fait que la discontinuité des points est plus importante pour la quatrième cohorte.

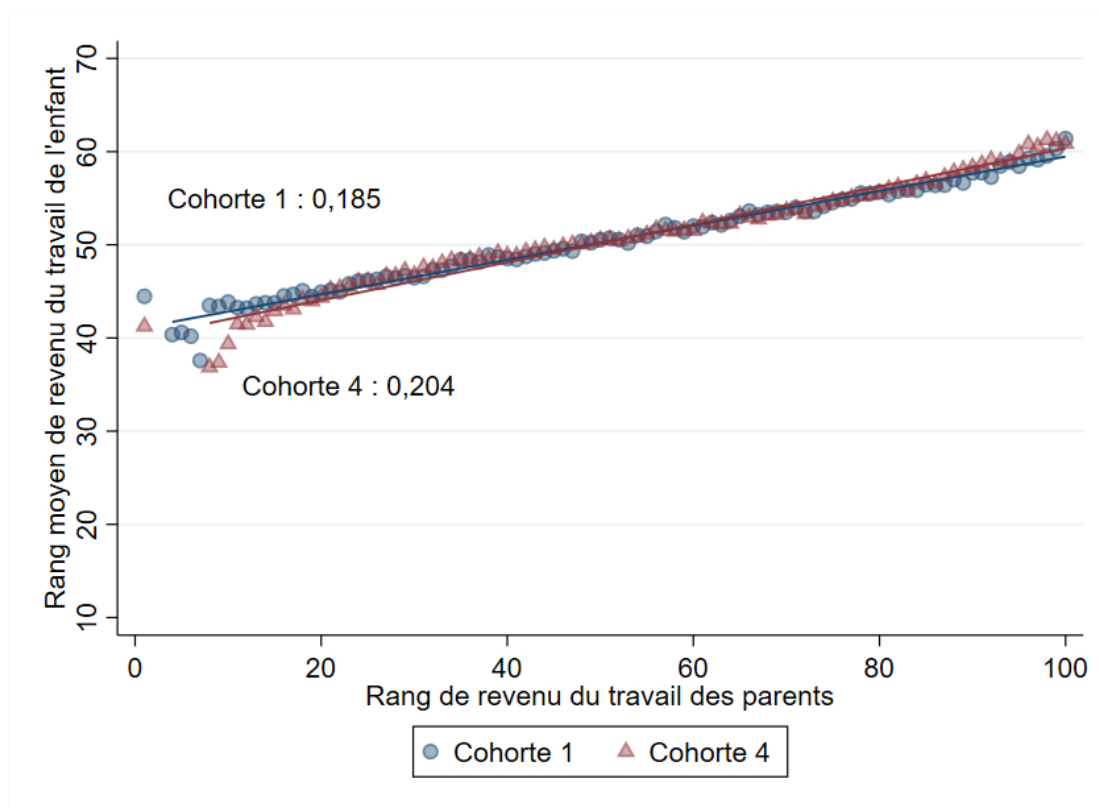


Figure 5.2: Rang moyen des revenus du travail de l'enfant par rang des revenus du travail des parents

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Cette figure présente le rang moyen des revenus du travail des enfants en fonction du rang de revenus du travail des parents pour la première et la quatrième cohorte. Les deux droites représentent les estimations de la transmission de rang pour les combinaisons d'enfants et de parents dont les parents avaient des revenus du travail positifs. Les valeurs des pentes estimées sont présentées sur la figure à côté de leur droite respective.

5.2.2 Les revenus du capital

La figure 5.3 nous montre le rang moyen de revenu du capital des individus en fonction du rang de revenu du capital de leurs parents.

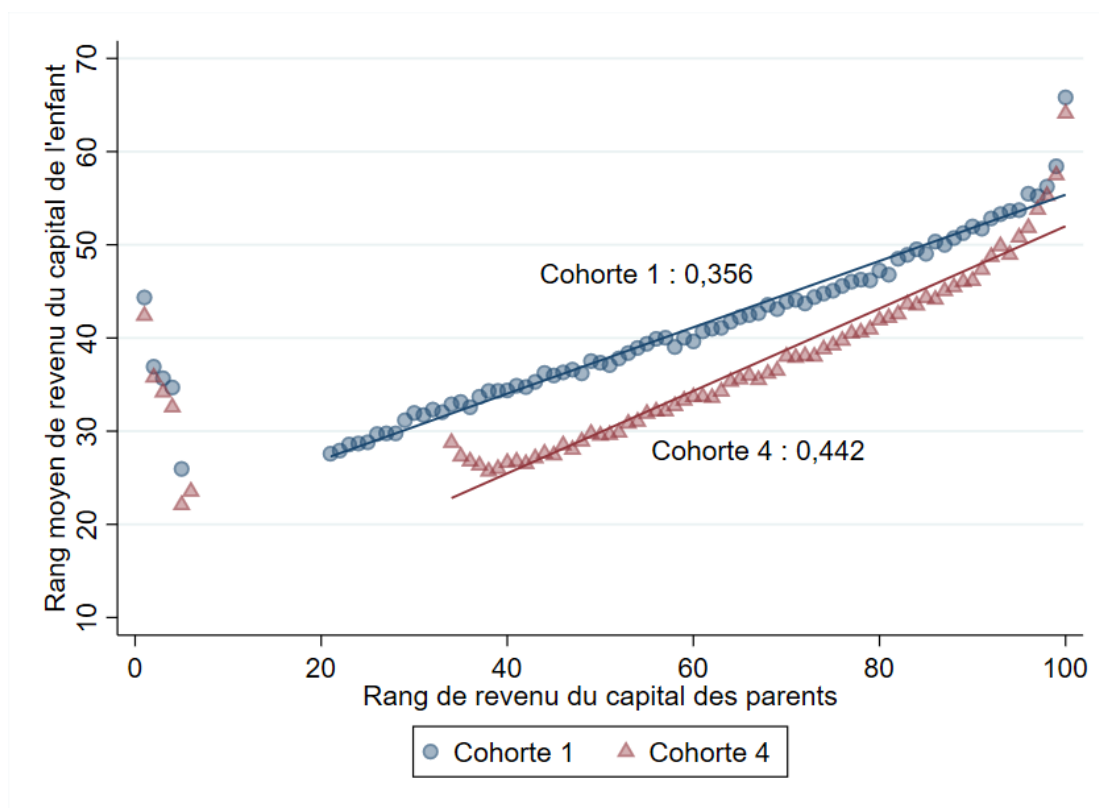


Figure 5.3: Rang des revenus du capital moyen de l'enfant par rang des revenus du capital des parents

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Cette figure présente le rang moyen des revenus du capital des enfants en fonction du rang de revenus du capital des parents pour la première et la quatrième cohorte. Les deux droites représentent les estimations de la transmission de rang pour les combinaisons d'enfants et de parents dont les parents avaient des revenus du capital positifs. Les valeurs des pentes estimées sont présentées sur la figure à côté de leur droite respective.

On observe une transmission généralement linéaire avec une augmentation de la transmission à l'extrémité haute qui s'est accentuée entre les cohortes comme pour les revenus du travail. Alors que l'effet est assez linéaire pour ceux dont les parents avaient peu, mais tout de même un peu de revenus positifs du capital, pour la première cohorte. Pour la quatrième cohorte, on observe une diminution de la transmission à l'extrémité inférieure des individus dont les parents avaient

des revenus positifs du capital. Lorsque l'on ne prend en compte que les individus dont les parents reçoivent des revenus du capital, la transmission de la première cohorte est de 0,356 (comparativement à 0,287 pour l'ensemble des individus) et passe à 0,442 (comparativement à 0,264 pour l'ensemble des individus), soit une augmentation de 26,4 %. Donc, la raison pour laquelle la transmission pour l'ensemble des individus a diminué est que davantage de parents n'ont pas de revenus du capital, comme on peut l'observer encore une fois par l'augmentation de la discontinuité de points et due aux individus dont les parents recevaient des revenus négatifs du capital. En effet, il y a une part un peu plus importante des parents qui ont des revenus négatifs et la transmission de rang de ce sous-groupe est beaucoup plus faible que pour le reste des individus. Cependant, il n'est peut-être pas adéquat de traiter les revenus négatifs comme étant de faibles revenus du capital. Il est possible que l'on n'observe que les pertes et non les gains. Il peut être intéressant pour les individus de déclarer des pertes afin d'optimiser leur fiscalité, alors que les gains ne sont pas encore réalisés. Il est donc possible qu'en changeant l'approche on arrive à une transmission plus importante du revenu du capital que celle estimée par la méthode rang-rang ou encore l'EIR.

5.2.3 Les revenus d'emploi autonome

La figure 5.4 présente le rang du revenu d'emploi autonome moyen de l'enfant en fonction du rang de revenus d'emploi autonome des parents.

On remarque que la transmission est particulièrement non-linéaire. Cela explique que, lorsqu'on les compare aux coefficients des autres types de revenus, le coefficient de transmission rang-rang (tableau 5.1) est assez faible alors que pour l'EIR (tableau 5.2) c'est l'un des plus élevés. Il y avait aussi la figure 3.6 qui soulevait le même type de questionnement face au coefficient de la transmis-

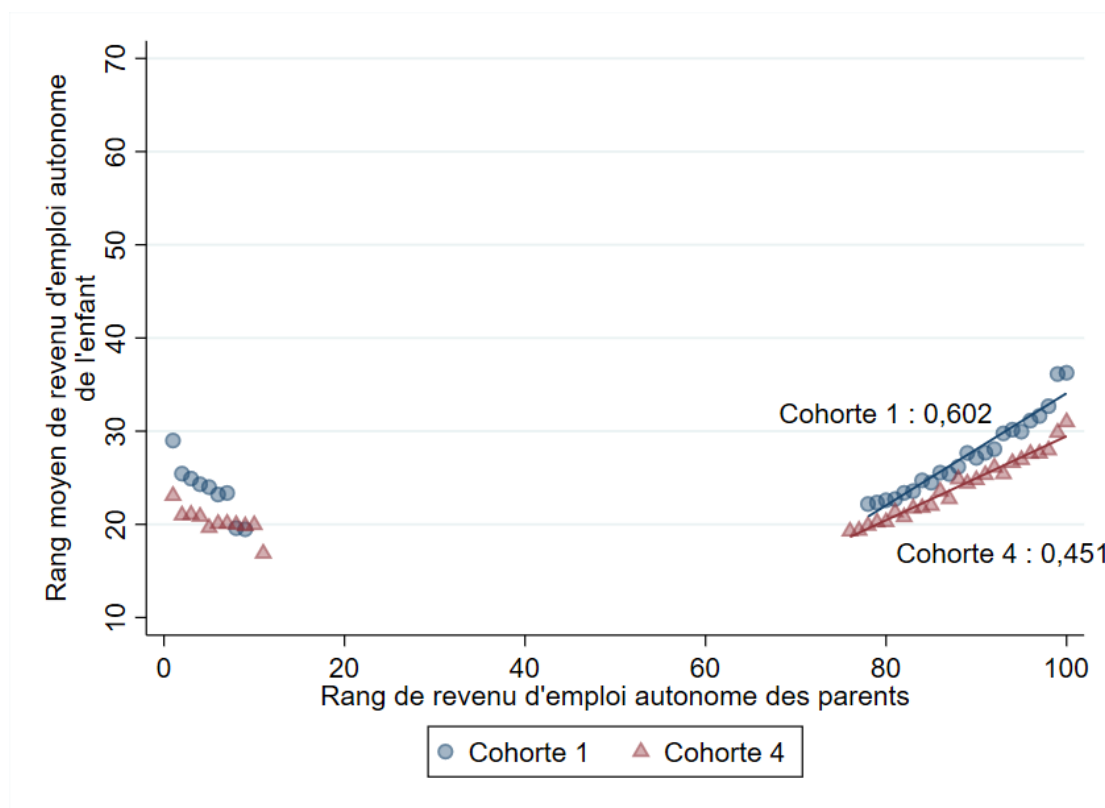


Figure 5.4: Rang moyen des revenus d'emploi autonome de l'enfant par rang des revenus d'emplois autonomes des parents

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Cette figure présente le rang moyen des revenus d'emploi autonome des enfants en fonction du rang de revenus d'emploi autonome des parents pour la première et la quatrième cohorte. Les deux droites représentent les estimations de la transmission de rang pour les combinaisons d'enfants et de parents dont les parents avaient des revenus d'emploi autonome positifs. Les valeurs des pentes estimées sont présentées sur la figure à côté de leur droite respective.

sion rang-rang, puisque cette figure montre que les enfants qui touchent de ce revenu semble être liés avec le fait que les parents en touchaient. C'est donc la non-linéarité de la transmission de ce type de revenu qui est la cause de ces différences. Cependant, tout comme pour les revenus du capital, il n'est pas certain que traiter les revenus négatifs comme étant de faibles revenus d'emploi autonome soit la meilleure méthode. Ainsi, la transmission pour le sous-groupe de ceux dont

les parents recevaient des revenus positifs d'emploi autonome est de 0,602 (comparativement à 0,096 pour l'ensemble des individus) pour la première cohorte et de 0,451 (comparativement à 0,090 pour l'ensemble des individus) pour la quatrième cohorte, soit une diminution de 25,1 %. C'est le type de revenu avec le plus gros écart entre le coefficient de transmission estimé pour l'ensemble des individus et celui pour ceux dont les parents recevaient de ce type de revenu. Lorsque nous faisons l'estimation pour l'ensemble des individus de la quatrième cohorte, le rang n'augmente en moyenne que de 0,09 pour chaque rang centile de revenus supplémentaires des parents de l'individu. En comparaison, pour les individus dont les parents recevaient des revenus d'emploi autonome, cette augmentation de rang centile est en moyenne de 0,45, soit cinq fois plus élevée. Cette forte différence dans l'estimation des coefficients de transmission est due au fait que c'est un revenu présent dans la composition des revenus de peu d'individus et qu'il y a une corrélation négative entre le rang de revenus de d'emploi autonome des individus dont les parents recevaient un montant négatif de ce type de revenu.

5.2.4 Les revenus de prestations

Pour les revenus de prestations (figure 5.5), lorsque l'on ne prend que les individus dont les parents ont reçu des revenus de prestations, la transmission de rang de la première cohorte est de 0,349 (comparativement à 0,094 pour l'ensemble des individus) et de 0,224 (comparativement à 0,100 pour l'ensemble des individus) pour la quatrième, soit une diminution de 35,8 %. On peut aussi noter que la transmission pour les individus dont les parents recevaient des revenus de prestations est, malgré la diminution, proche de celui de la transmission des revenus du travail, mais tout de même inférieure à la transmission des revenus du capital ou d'emploi autonome pour ceux dont les parents touchaient de ce type de revenu. On voit que pour la première cohorte, la transmission était beaucoup plus

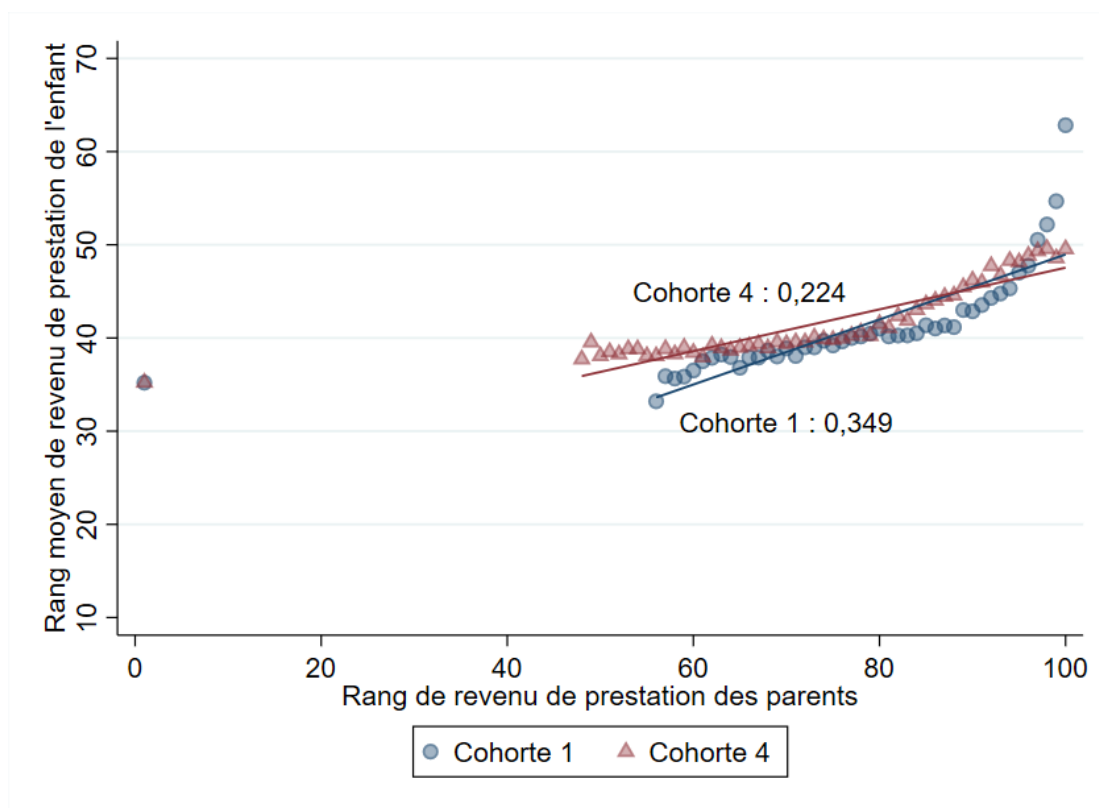


Figure 5.5: Rang moyen des revenus de prestations de l'enfant par rang des revenus de prestations des parents

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Cette figure présente le rang moyen des revenus de prestations des enfants en fonction du rang de revenus de prestations des parents pour la première et la quatrième cohorte. Les deux droites représentent les estimations de la transmission de rang pour les combinaisons d'enfants et de parents dont les parents avaient des revenus de prestations positifs. Les valeurs des pentes estimées sont présentées sur la figure à côté de leur droite respective.

forte pour les individus dont les parents avaient un rang de revenus de prestations élevée. Cela s'est grandement estompé pour la quatrième cohorte. Il y a aussi davantage de parents qui reçoivent des revenus de prestations dans la quatrième cohorte en comparaison avec la première². Finalement, il faut noter que malgré que cette dernière a notablement diminué, la transmission du rang de revenus de

2. Les trois autres types de revenus sont présentés en annexe

prestations pour ceux dont les parents recevaient de ce type de revenu est plus forte que la transmission des revenus de travail.

Ce qu'il faut retenir de cette section est que la transmission des revenus du travail a augmenté pour les individus dont les parents avaient de hauts ou de bas rangs de ce type de revenu. Il en est de même pour les individus dont les parents avaient de hauts rangs de revenu du capital, mais a diminué pour ceux dont les parents avaient peu de revenus positifs du capital. Pour les revenus d'emploi autonome, la transmission pour ceux dont les parents ont des revenus positifs de ce type de revenu est assez forte, mais elle a diminué entre la première et la quatrième cohorte. Finalement, pour ce qui est des revenus de prestations, la transmission a non seulement diminué, mais la transmission aux extrémités aussi a diminué.

5.3 La transmission rang-rang de la composition du revenu par province

Dans cette partie, nous allons présenter la transmission de chaque type de revenus par province. Puisque la mobilité intergénérationnelle du revenu varie au sein d'un pays (Chetty *et al.*, 2014; Connolly *et al.*, 2019), on peut s'attendre à ce que la transmission de chaque type varie aussi.

Dans l'annexe, les figures A.13 à A.24 présentent les coefficients de transmission de rang et leur évolution pour chaque province et territoire. Ces coefficients varient entre chaque province comme l'ont précédemment identifié Connolly et Haeck (2024). Les observations qui ont été faites précédemment sur l'évolution des coefficients de transmission pour chaque type de revenu demeurent vraies pour la majorité des provinces et territoires. Pour la plupart de ces derniers, la mobilité intergénérationnelle du revenu total a diminué. Cette diminution semble être due principalement à l'augmentation de la transmission de rang des revenus

du travail. On peut aussi observer que la transmission des revenus du capital était forte, mais en diminution. Finalement, les coefficients de transmission des revenus d'emploi autonome et de prestations sont généralement assez faibles et stables entre les cohortes. Voici ce qui est à retenir pour ce qui est des différences. Pour les provinces de l'Atlantique, la transmission des revenus de prestations est notablement plus élevée que les autres provinces. Cela peut s'expliquer par le fait que ce sont des provinces dont une grande partie de l'activité économique est saisonnière, soit les industries de la pêche et du tourisme. Le lien serait que les emplois saisonniers font qu'une part de ces travailleurs touche des prestations hors des saisons d'activités. S'il y a une transmission intergénérationnelle de l'emploi comme semble l'indiquer Bingley *et al.* (2011), cette transmission de l'emploi serait aussi liée à une transmission des revenus de prestations. Pour les provinces des prairies (l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba), la transmission des revenus autonomes est notablement plus élevée que les autres provinces. Cela pourrait être expliqué par le fait que ce sont des provinces dont l'industrie agricole est très importante. L'exploitation de telles entreprises nécessite une quantité de capitaux au départ assez élevée, sans compter des connaissances assez spécifiques, ce qui en fait une profession particulièrement propice à la transmission intergénérationnelle. La transmission de ce revenu est moins forte pour l'Alberta que les deux autres, mais l'Alberta a aussi une industrie pétrolière importante, ce qui est cohérent avec le fait que l'écart entre la transmission du rang de revenu du travail par rapport à la transmission du revenu rang de revenu total est plus faible que pour le Manitoba et la Saskatchewan.

Parmi les quatre types de revenus présentés, puisque l'on s'intéresse à la diminution de la mobilité intergénérationnelle du revenu et en particulier du premier quintile de revenu, il est intéressant de porter une attention particulière aux revenus de prestations. Les programmes d'aide sociale relèvent principalement de

la législation provinciale et donc les montants reçus sont liés à la province. Il peut être difficile de comparer ces programmes, car les caractéristiques qui sont prises en compte pour le calcul des prestations sont propres à chaque province et cela sans prendre en compte les aides non monétaires. Il y a cependant le rapport de Laidley et Tabbara (2021) qui en fait une synthèse. Afin de pouvoir comparer les différents systèmes entre eux, ils calculent les prestations reçues pour quatre ménages types³ et comparent ce montant avec la mesure du panier de consommation (MPC)⁴ pour ainsi montrer le pourcentage du coût de la vie couvert par les prestations. Lorsque l'on compare le Québec et l'Ontario, on observe que les prestations du Québec sont généralement plus élevées que celles de l'Ontario. Les écarts moyens vont de 9 % à 14 %⁵ pour les individus sans contraintes à l'emploi (Maytree, 2021). De plus, les prestations en part du MPC sont similaires ou ont augmenté entre 2002 et 2021, alors que celles de l'Ontario ont peu changé. On peut ajouter que le Québec est généralement la province avec le système de prestations d'aide au revenu le plus généreux au Canada. Nous avons décidé de comparer le Québec et l'Ontario, car les deux provinces sont semblables sur plusieurs aspects. Les deux provinces ont une économie, une démographie et une structure d'assurance sociale relativement similaires. La principale différence sur les facteurs pouvant affecter la transmission du revenu de prestations est donc la générosité de ces programmes.

3. « Individus seuls considérés aptes au travail », « Individus seuls avec un handicap », « parent seul avec un enfant » et « couple avec deux enfants » [Notre traduction]

4. « La mesure du panier de consommation (MPC), élaborée par Emploi et Développement social Canada, désigne la mesure officielle de la pauvreté au Canada. Elle est fondée sur le coût d'un panier de biens et de services précis correspondant à un niveau de vie modeste et de base » (Statistique Canada, 2022a).

5. Ces valeurs ont été calculées à partir des données de Maytree (2021).

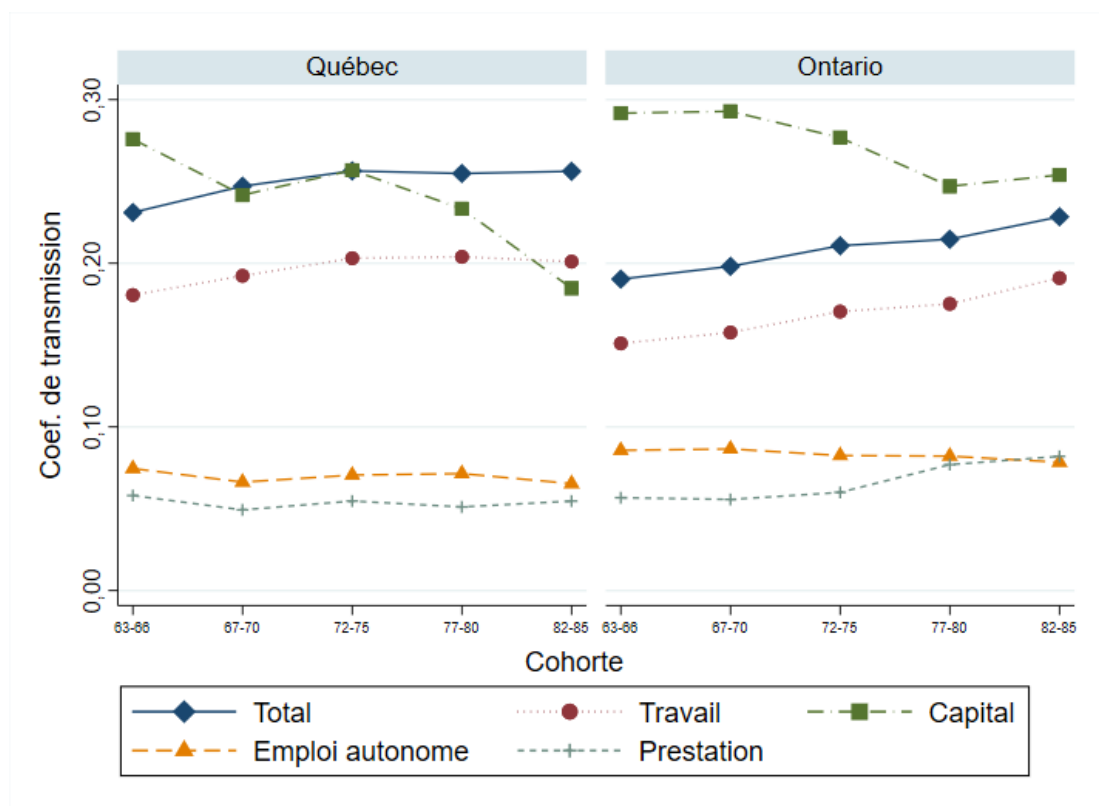


Figure 5.6: Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus pour le Québec et l'Ontario

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Cette figure présente l'évolution des coefficients de transmission de rang de revenus calculée à partir de l'équation 4.1 pour les revenus du travail, du capital, d'emploi autonome et de prestations pour le Québec et l'Ontario.

La figure 5.6 montre l'évolution des coefficients de transmission pour le Québec par rapport à l'Ontario. Les coefficients de transmission des revenus de prestations sont similaires, mais tout de même inférieurs pour le Québec que pour l'Ontario, malgré que le Québec ait un système d'aide au revenu plus généreux que l'Ontario, malgré que le Québec ait un système d'aide au revenu plus généreux que l'Ontario et que la transmission du revenu total soit plus importante au Québec. Ce résultat semble aller dans le sens que des revenus de prestations plus généreux ne sont pas liés à une persistance intergénérationnelle de ce type de revenu plus élevé.

5.4 Par sexe

Comme il a été mentionné dans la revue de la littérature, la transmission intergénérationnelle du revenu diffère selon le sexe de l'enfant. Nous allons donc voir s'il y a des différences entre les différents types. Nous allons reproduire la figure 5.1 en séparant les enfants selon leur sexe.

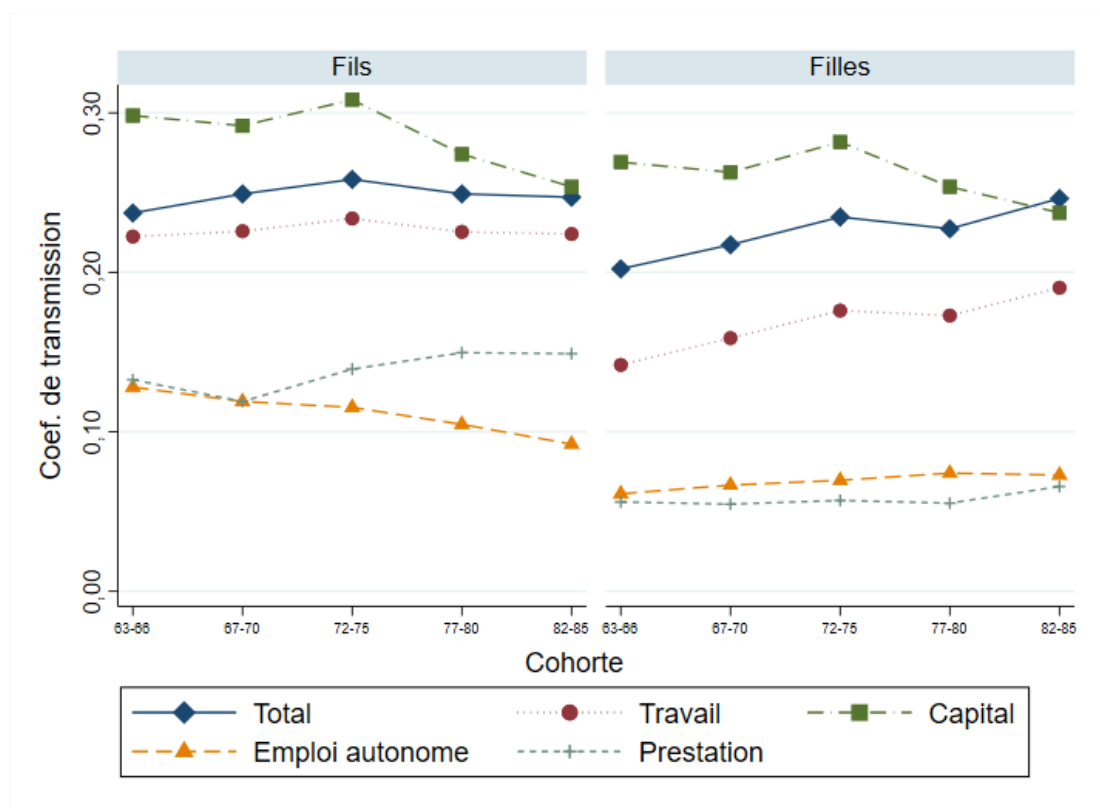


Figure 5.7: Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus selon le sexe de l'enfant

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Cette figure présente l'évolution des coefficients de transmission de rang de revenus calculée à partir de l'équation 4.1 pour les revenus du travail, du capital, d'emploi autonome et de prestations pour les fils et les filles séparément.

Dans la figure 5.7, comme attendu, car précédemment identifié, la transmission de rang entre les parents et les fils est plus forte que la transmission de

rang entre les parents et les filles (Black et Devereux, 2011). C'est aussi le cas pour l'ensemble des types de revenus. On peut noter que l'écart de transmission du rang du revenu entre les fils et les filles s'atténue pour le revenu total, mais aussi pour le revenu du travail, la transmission du revenu total ayant augmenté entre la première et la quatrième cohorte de 5 % pour les fils et de 12,4 % pour les filles. Pour le revenu du travail, le changement est de 1,3 % pour les fils et de 21,8 % pour les filles. Cette diminution de l'écart de transmission entre les fils et les filles est possiblement due à la plus grande participation des femmes sur le marché du travail⁶. Parmi les différences, on peut aussi noter l'augmentation du coefficient de transmission de rang de revenus de prestations et une diminution pour les revenus d'emploi autonome pour les fils, alors que pour ces deux types de revenu les coefficients sont stables pour les filles.

6. Si on considère les aspects déterminants des revenus qui se transmettent entre les parents et les fils, la plupart, si ce n'est pas tous, n'ont pas de raisons de ne pas s'appliquer à la transmission entre les parents et les filles. Il est donc logique que la transmission entre les parents et les fils soit semblable à celle entre les parents et les filles. L'écart de participation sur le marché de l'emploi peut expliquer l'écart mesuré de la transmission intergénérationnelle du revenu puisque leur participation est dépendante du revenu de leur ménage (Raaum *et al.*, 2008).

CONCLUSION

Dans ce mémoire, nous nous sommes intéressés aux liens entre la composition du revenu et la mobilité intergénérationnelle du revenu au Canada afin de mieux comprendre pourquoi cette dernière a diminué entre les individus nés de 1963 à 1985. La principale conclusion que nous pouvons tirer des résultats obtenus est que la diminution de la mobilité intergénérationnelle du revenu est principalement liée à une augmentation de la transmission des revenus du travail dans un contexte où les inégalités de ce type de revenu ont augmenté, tout particulièrement pour le premier quintile de revenus. Il est aussi important d'ajouter que les revenus de prestations ne contribuent pas à la diminution de la mobilité intergénérationnelle du revenu et semble même contribuer au maintien de cette dernière, particulièrement pour le premier quintile de revenu parental.

Nous sommes arrivés à ces conclusions en observant la composition du revenu des parents et des enfants par quintile et par cohorte. On a pu observer ainsi les augmentations des inégalités des quatre principales composantes du revenu. Par la suite, nous avons estimé la transmission intergénérationnelle des revenus et aussi, ultérieurement, la non-linéarité de leur transmission afin de mieux comprendre pourquoi la mobilité intergénérationnelle du revenu a davantage diminué pour les individus issus du premier quintile de revenus en comparaison aux autres. C'est ainsi que nous avons pu voir qu'une partie qui a pris une part importante du revenu du premier quintile, soit les revenus de prestations, a une transmission très faible par rapport aux revenus du travail, d'emploi autonome et du capital. Nous avons aussi estimé séparément pour deux caractéristiques qui affectent la transmission, soit l'aspect géographique et le sexe de l'enfant. En estimant la

transmission de rang par province, nous avons identifié quelques différences entre les provinces, mais les principales observations faites pour l'ensemble du Canada tiennent aussi pour les provinces prises individuellement. Nous avons aussi pu utiliser deux provinces semblables sur plusieurs aspects, le Québec et l'Ontario, afin de comparer une fois de plus l'effet de la générosité des programmes de prestations sur la mobilité intergénérationnelle du revenu. Cette comparaison semble soutenir que des programmes d'aide aux revenus ne sont pas des pièges à pauvreté. Finalement, nous avons mesuré la transmission des revenus des fils et des filles séparément. Nous avons pu observer que la diminution de la mobilité intergénérationnelle du revenu au Canada semble être en partie liée à un rattrapage de la transmission des revenus du travail entre les parents et les filles par rapport à la transmission entre les parents et les fils. Comme nous l'avons mentionné, ce résultat pourrait être dû à la plus grande participation des femmes sur le marché du travail. Si l'augmentation des femmes sur le marché du travail est la cause de la diminution de la mobilité intergénérationnelle du revenu, cela voudrait dire que la transmission n'a pas forcément augmenté, mais que la part des individus affectée par cette transmission a augmenté.

Tout d'abord, cette analyse est descriptive et ne permet pas d'identifier des liens causaux. Cependant, ce qui a été décrit semble indiquer que la diminution de la mobilité intergénérationnelle du revenu est majoritairement due à la transmission des revenus du travail et à l'augmentation des inégalités de revenus. Donc, dans le cas où l'on souhaiterait entreprendre des actions concrètes afin d'augmenter la mobilité intergénérationnelle du revenu, il faudrait s'intéresser à des mesures qui réduisent les inégalités de revenus, tout particulièrement pour les revenus du travail, ou s'assurer d'une certaine égalité des opportunités qui influencent le revenu. Pour ce qui est de réduire les écarts de revenus du travail, une des premières mesures que l'on pourrait considérer est celle d'une augmentation du salaire mi-

nimum. Autor *et al.* (2016) concluent qu'une augmentation du salaire minimum a pour effet de réduire les inégalités dans la queue inférieure, cependant Harasztosi et Lindner (2019) indiquent que ça aurait aussi pour effet d'augmenter l'inflation. La littérature actuelle est assez ambivalente sur les effets d'une augmentation du salaire minimum et donc toute décision devrait être prise avec prudence. Pour ce qui est d'assurer une égalité des opportunités, en particulier celle liée au travail, il faudrait garantir que les individus issus du premier quintile de revenus aient des chances égales de profiter du système d'éducation et/ou de formations professionnelles. Des mesures telles que le revenu minimum garanti ou le revenu universel pourraient aider dans ce sens, mais tout comme pour l'augmentation du salaire minimum, il faudrait pousser davantage la recherche sur ces mesures afin de mieux identifier les implications de telles mesures.

Pour les revenus du capital, on observe une diminution de la part de ce type de revenu, mais une augmentation de la transmission de ce type de revenu pour ceux qui en reçoivent. Pour les revenus d'emploi autonome, c'est l'inverse. La part que ce revenu occupe a augmenté, mais la transmission a diminué. Il serait néanmoins important de tenter de comprendre les raisons pour lesquelles les individus dont les parents avaient des revenus négatifs de ces deux types de revenus ont, en moyenne, des rangs de ces types de revenus relativement élevés. C'est possiblement dû au fait que ces derniers en retirent un gain. Il est possible que ces individus utilisent ces types de revenus afin d'optimiser leur fiscalité⁷. Mieux comprendre les raisons derrière ces revenus négatifs pourrait permettre

7. Pour les revenus du capital, il est possible que ce soit des individus avec une certaine quantité de capital et qu'ils décident de prendre une perte en capital afin de pouvoir réduire leur revenu imposable. Il est important de se rappeler que l'on ne perçoit que les gains et pertes réalisés et donc un individu peut avoir vu la valeur de son capital augmentée, mais avoir tout de même déclaré une perte, car il a décidé de ne vendre que ses actifs qui ont perdu de la valeur. Pour les revenus d'emploi autonome, les individus peuvent soustraire à leurs revenus les coûts liés à leur activité.

d'avoir une meilleure idée de la transmission réelle de ces types de revenus et de l'impact de ceux-ci à la situation socioéconomique des enfants.

Aussi, la faible transmission, de même que la diminution de la transmission des revenus de prestations pour les individus dont les parents en recevaient, alors que ces derniers ont augmenté en importance dans la composition des revenus des parents, semble montrer que ces revenus contribuent au maintien de la mobilité intergénérationnelle du revenu. Dans ce contexte, ce type de revenu ne semble pas maintenir les individus issus de famille à bas revenus dans cette situation. Ça pourrait même contribuer, au contraire, à les en sortir. Si on retourne aux modèles de Becker et Tomes (1986), en limitant l'augmentation des inégalités de revenus totaux venant de l'augmentation des inégalités de revenus du travail, on permet d'améliorer la capacité des ménages à faibles revenus à pouvoir investir dans le capital humain de l'enfant. Donc, dans le contexte d'une augmentation des inégalités de revenus, il pourrait être pertinent de combler l'écart, du moins en partie, grâce à des programmes d'aide aux revenus plus généreux afin de protéger l'égalité des chances.

Comme tout analyse, ce mémoire comporte certaines limites. Tout d'abord, il y a les choix de mesure des revenus. Puisque ces derniers sont mesurés pour des plages d'âge de l'enfant constant, nous nous retrouvons potentiellement à comparer les revenus de parents à des âges très différents. De ce fait, l'augmentation observée de la transmission intergénérationnelle du revenu pourrait s'expliquer par une variation de l'âge moyen des parents lorsque les enfants ont entre 15 et 19 ans. Il serait judicieux d'examiner la composition du revenu des parents à des périodes de leur vie correspondant à celles de leurs enfants. Ainsi, plutôt que de se focaliser sur la transmission du revenu au moment où l'enfant cohabite avec ses parents, nous pourrions analyser la transmission des composantes du revenu à des étapes de vie comparables pour les parents et les enfants. Un autre aspect non exploré

dans cette étude est l'évolution de la composition des revenus au fil du temps, ce qui implique que la signification de la transmission de chaque type de revenu peut varier d'une cohorte à l'autre. Il serait donc pertinent de comparer les effets sur la transmission totale du revenu résultant d'une modification de la transmission de chaque type de revenu, en conservant une composition du revenu stable, à ce qui se produirait dans une situation inverse, où la composition du revenu varie tandis que la transmission des différents types de revenu reste inchangée. Finalement, il serait aussi important de s'intéresser plus en profondeur aux raisons pour lesquelles la transmission des revenus entre les fils et les files est différente, en particulier en ce qui a trait à la transmission des revenus du travail.

ANNEXE A

Cette annexe donne davantage de détails sur les variables de revenus (section A.1), présente la composition des groupes de revenus (section A.2), de même que les figures pour les groupes de revenus qui ne sont pas présentées dans le corps du mémoire (section A.3 et section A.4). Ces figures sont présentées dans l'annexe afin d'améliorer la fluidité de la lecture et parce qu'elles sont moins intéressantes quant au sujet traité principalement dues à leurs faibles parts dans la composition des revenus. Nous présentons aussi les coefficients de transmission des groupes de revenus par province (section A.5). Ces coefficients sont discutés dans le mémoire afin de traiter de la robustesse au niveau géographique des résultats et d'introduire notre comparaison entre l'Ontario et le Québec.

A.1 Informations supplémentaires sur certaines variables

Cette section donne des informations supplémentaires sur les variables de revenus qui ont été utilisées afin de créer les groupes de revenu. Les lettres utilisées pour faire références aux variables sont celles présentées dans le tableau 2.1.

A : Ce revenu ne peut pas être reçu avant 60 ans. Pour ce mémoire, nous nous intéressons principalement aux années antérieures à 45 ans et donc ce revenu n'est pas pris en compte.

B : Il est rapporté que les gains de ce type de revenu étaient anormalement élevés en 1994 dû à un changement de la loi sur les déductions admissibles pour les gains en capital qui a poussé les personnes concernées à encaisser leurs gains avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi (Division de l'analyse sociale et de la modélisation, 2017).

D : Les revenus des feuillets T4 sont les revenus d'emplois excluant les revenus d'emploi autonome.

F : Ce revenu est un complément de revenu pour les individus de plus de 65 ans à faible revenu. Pour ce mémoire, nous nous intéressons principalement aux années antérieures à 45 ans pour les enfants et donc ce revenu n'est pas pris en compte pour ces derniers.

G : Ce revenu comprend, par exemple, les pourboires, les jetons de présence et d'autres revenus n'étant pas inclus sur les feuillets T4.

K : Ce revenu est le revenu net d'entreprise non constituée en société.

O : Ce revenu est le revenu net de profession libérale et l'entreprise est constituée en société.

R : Avant 1988, ce revenu était inclus à Revenu net de l'exploitation d'une entreprise, Revenu net de loyers ou Autres revenus.

S : Avant 1988, ce montant était inclus à Autres revenus.

B, J, K, L, M, N, O, R : Ces variables de revenus peuvent prendre des valeurs négatives. J, K, L, M, N, O et R sont des revenus auxquels les individus peuvent déduire les coûts provenant de l'exploitation de ces sources de revenus et c'est pour cette raison que ces variables peuvent prendre des valeurs négatives.

A.2 Composition des groupes de revenu

Les figures qui suivent (A.1 à A.6) présentent la composition des groupes de revenu de la première et de la quatrième cohorte de naissances pour chaque quintile de revenus parentaux.

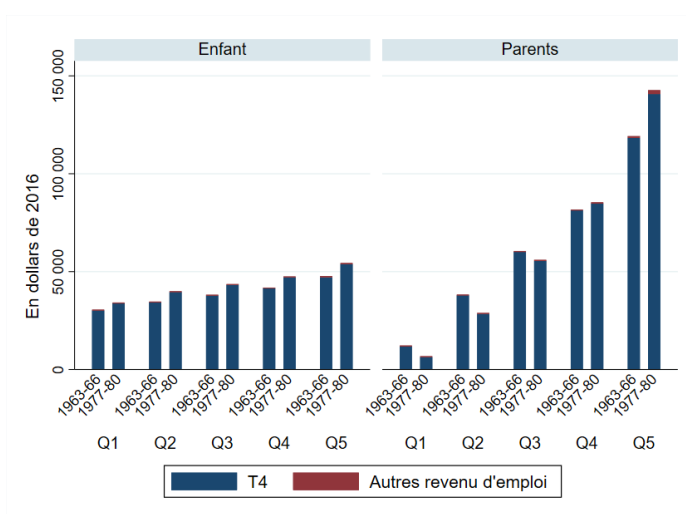


Figure A.1: Composition des revenus du travail des enfants et des parents par quintile parental, pour la première et quatrième cohortes

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : La figure montre la composition des revenus du travail des enfants sur la moitié gauche de la figure et celle des parents sur la moitié droite. Sur chacune de ces moitiés, ils sont séparés selon leurs quintiles de revenus parentaux et chacun de ces groupes présente les revenus de la première et quatrième cohorte de naissances. Les revenus de chaque type ont été arrondis à la centaine près.

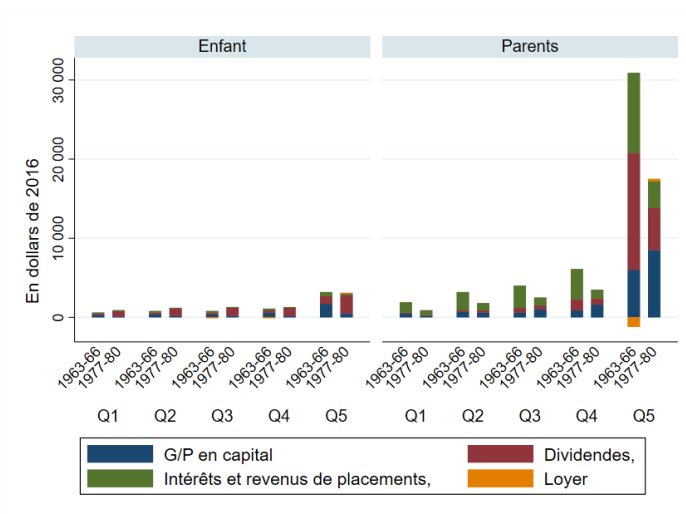


Figure A.2: Composition des revenus du capital des enfants et des parents par quintile parental, pour la première et quatrième cohortes

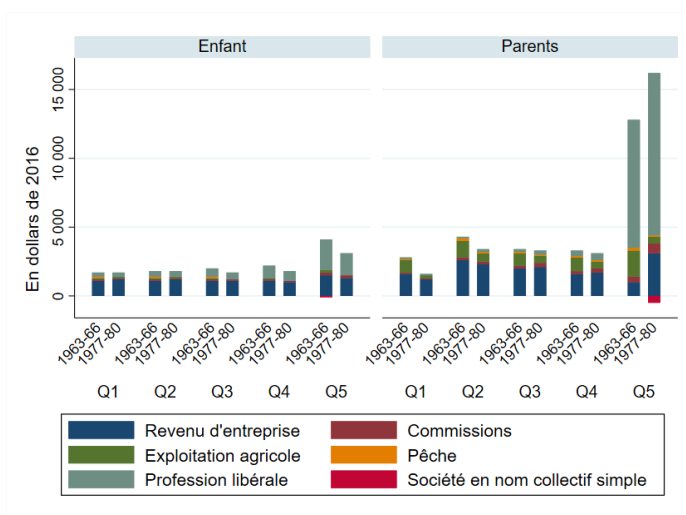


Figure A.3: Composition des revenus d'emploi autonome des enfants et des parents par quintile parental, pour la première et quatrième cohortes

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Les figures montrent la composition des revenus du capital (A.2) et d'emploi autonome (A.3) des enfants sur la moitié gauche des figures et celle des parents sur la moitié droite. Sur chacune de ces moitiés, ils sont séparés selon leurs quintiles de revenus parentaux et chacun de ces groupes présente les revenus de la première et quatrième cohorte de naissances. Les revenus de chaque type ont été arrondis à la centaine près.

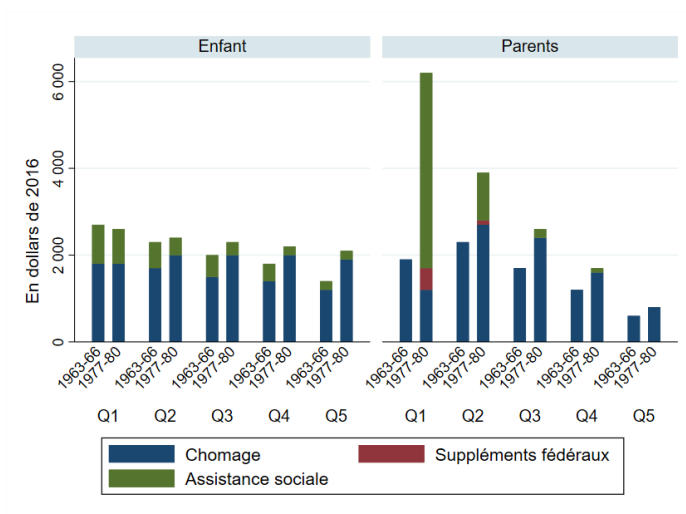


Figure A.4: Composition des revenus de prestations des enfants et des parents par quintile parental, pour la première et quatrième cohortes

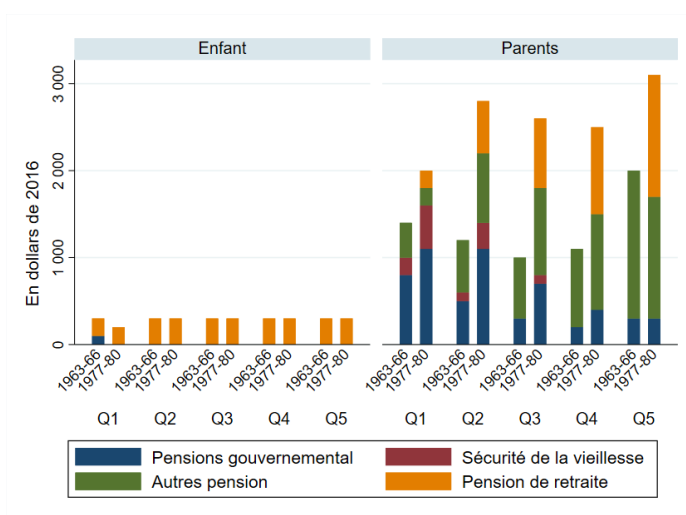


Figure A.5: Composition des revenus de régime de retraite des enfants et des parents par quintile parental, pour la première et quatrième cohortes

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Les figures montrent la composition des revenus de prestations (A.4) et de régimes de retraite (A.5) des enfants sur la moitié gauche des figures et celle des parents sur la moitié droite. Sur chacune de ces moitiés, ils sont séparés selon leurs quintiles de revenus parentaux et chacun de ces groupes présente les revenus de la première et quatrième cohorte de naissances. Les revenus de chaque type ont été arrondis à la centaine près.

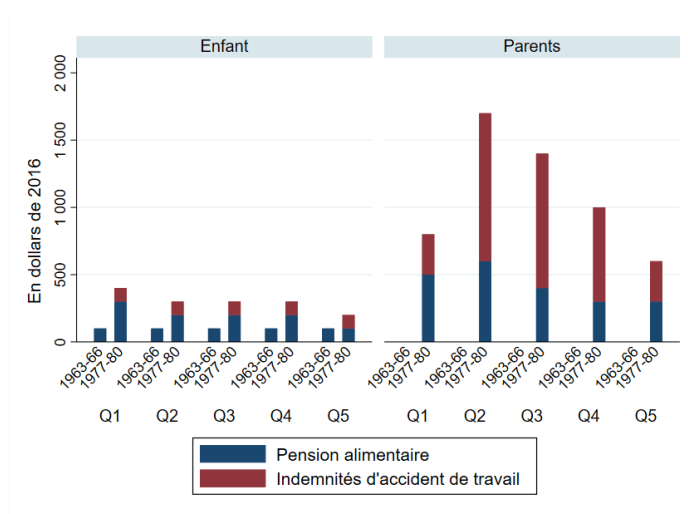


Figure A.6: Composition des revenus de transfert des enfants et des parents par quintile parental, pour la première et quatrième cohortes

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : La figure montre la composition des revenus de transfert des enfants sur la moitié gauche de la figure et celle des parents sur la moitié droite. Sur chacune de ces moitiés, ils sont séparés selon leurs quintiles de revenus parentaux et chacun de ces groupes présente les revenus de la première et quatrième cohorte de naissances. Les revenus de chaque type ont été arrondis à la centaine près. Ce type de revenu n'existait pour les parents de la première cohorte.

A.3 Proportion des parents et des enfants

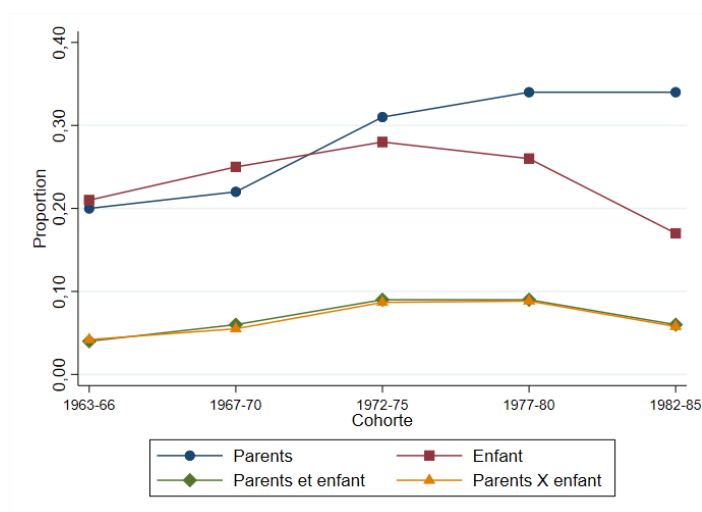


Figure A.7: Proportion des parents et des enfants recevant du revenu de régime de retraite par cohorte

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Cette figure présente la proportion d'enfants, de parents et de la combinaison parents-enfants touchant des revenus de régime de retraite. Nous présentons également la proportion de la combinaison parents-enfants qui aurait été observée si les deux événements étaient indépendants.

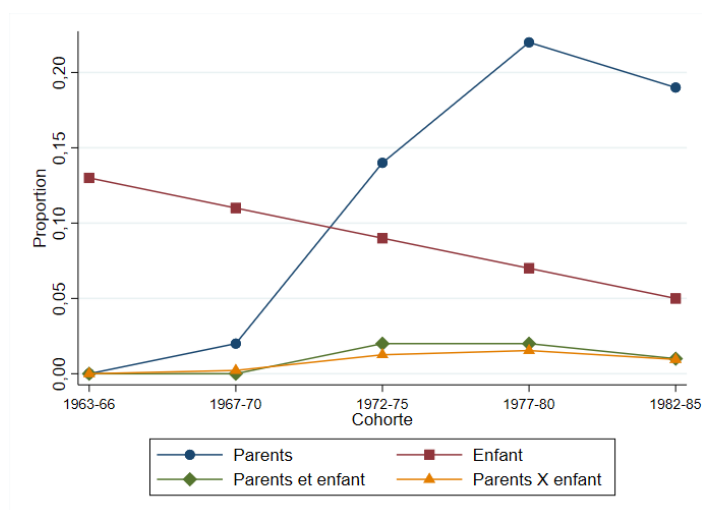


Figure A.8: Proportion des parents et des enfants recevant du revenu de transfert par cohorte

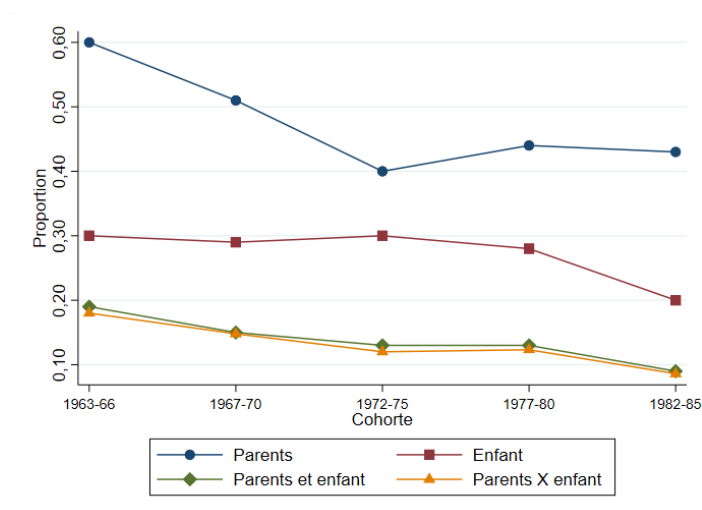


Figure A.9: Proportion des parents et des enfants recevant d'autres revenus par cohorte

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Ces figures présentent la proportion d'enfants, de parents et de la combinaison parents-enfants touchant des revenus de transfert (A.8) et les autres revenus (A.9). Nous présentons également la proportion de la combinaison parents-enfants qui aurait été observée si les deux événements étaient indépendants. Les revenus de transfert n'existaient pas pour les parents de la première cohorte.

A.4 La non-linéarité de la transmission

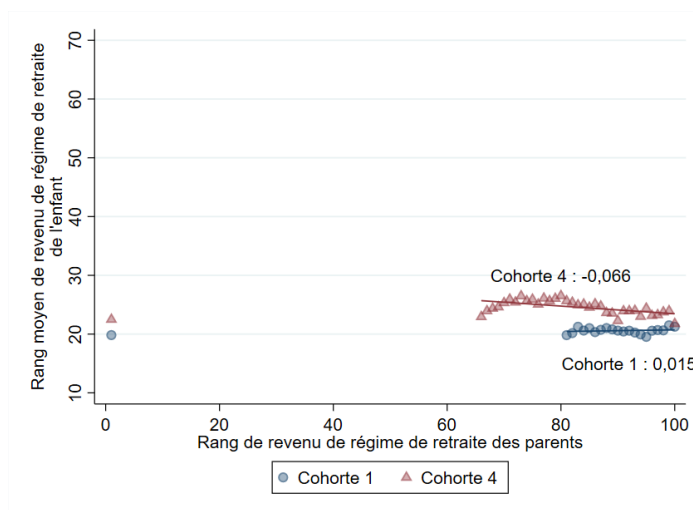


Figure A.10: Rang moyen des revenus de régime de retraite de l'enfant par rang des revenus de régimes de retraites des parents

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Cette figure présente le rang moyen de revenus de régimes de retraites des enfants en fonction du rang de revenu de régimes de retraites des parents pour la première et la quatrième cohorte. Les deux droites représentent les estimations de la transmission de rang pour les combinaisons d'enfants et de parents dont les parents avaient des revenus de régimes de retraites positifs. Les valeurs des pentes estimées sont présentées sur la figure à côté de leur droite respective.

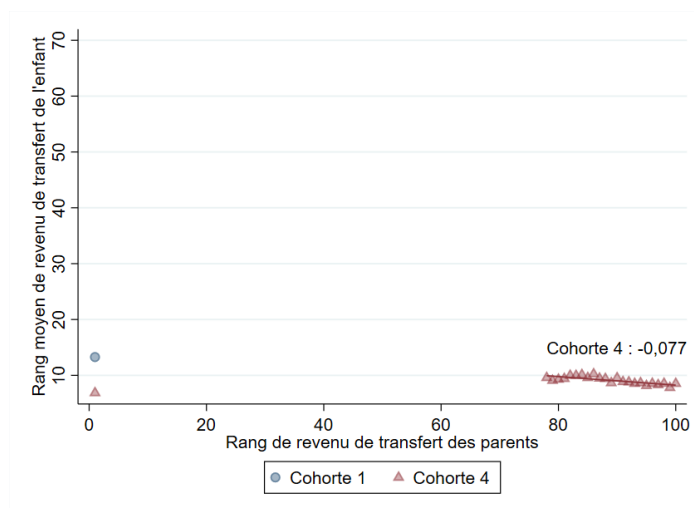


Figure A.11: Rang moyen des revenus de transferts de l'enfant par le rang des revenus de transferts des parents

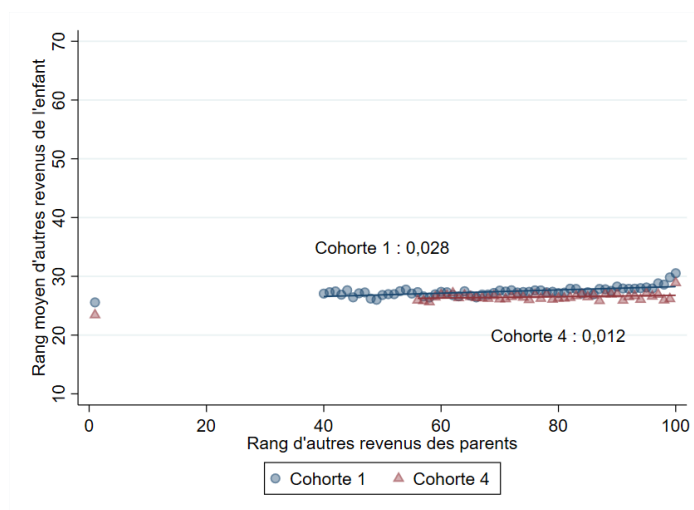


Figure A.12: Rang moyen des revenus autres de l'enfant par rang des revenus autres des parents

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Ces figures présentent le rang moyen de revenus de transferts des enfants en fonction du rang de revenus de transferts des parents (A.11) et le rang moyen d'autres revenus des enfants en fonction du rang d'autres revenus des parents (A.12) pour la première et la quatrième cohorte. Les deux droites présentent sur chacune des figures représentent les estimations de la transmission de rang pour les combinaisons d'enfants et de parents dont les parents avaient des revenus positifs de chacun de ces types de revenus. Les valeurs des pentes estimées sont présentées sur la figure à côté de leur droite respective.

A.5 Par province

A.5.1 Les provinces de l'Atlantique

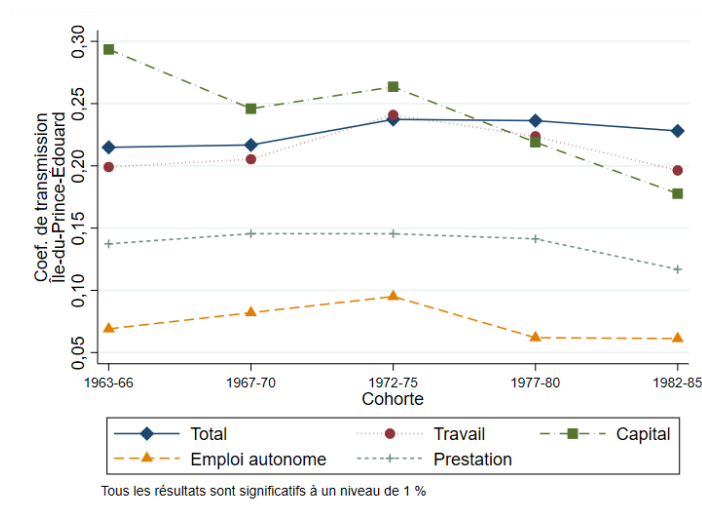


Figure A.13: Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Île-du-Prince-Édouard

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Cette figure présente l'évolution des coefficients de transmission de rang de revenus pour l'Île-du-Prince-Édouard calculée à partir de l'équation 4.1 pour les revenus du travail, du capital, d'emploi autonome et de prestations.

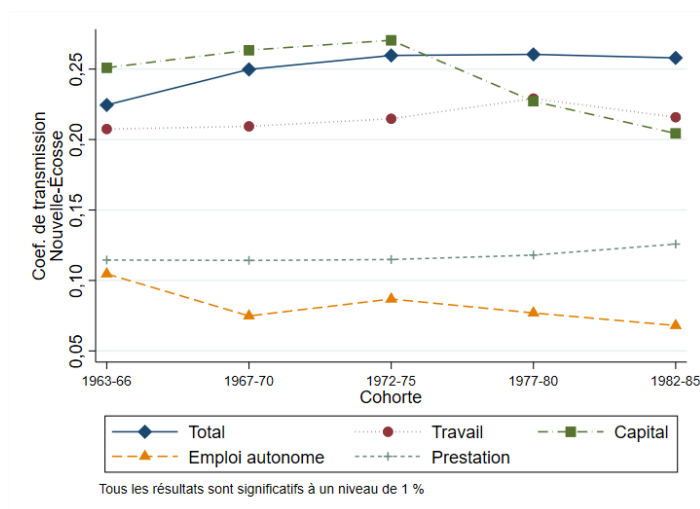


Figure A.14: Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Nouvelle-Écosse

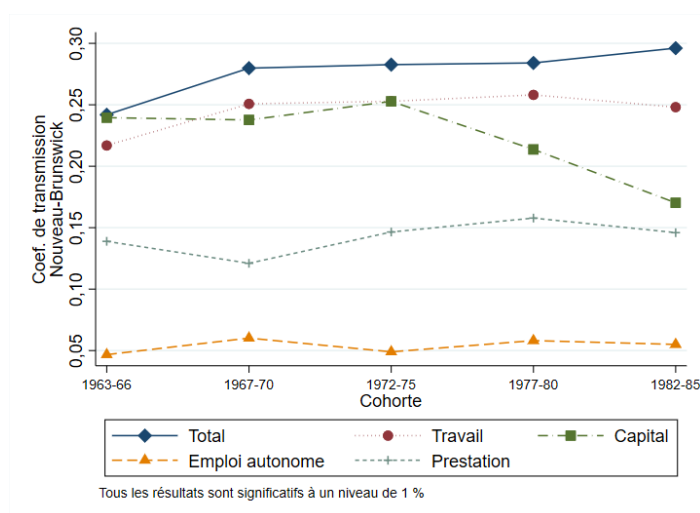


Figure A.15: Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Nouveau-Brunswick

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Ces figures présentent l'évolution des coefficients de transmission de rang de revenus pour la Nouvelle-Écosse (A.14) et le Nouveau-Brunswick (A.15), calculée à partir de l'équation 4.1 pour les revenus du travail, du capital, d'emploi autonome et de prestations.

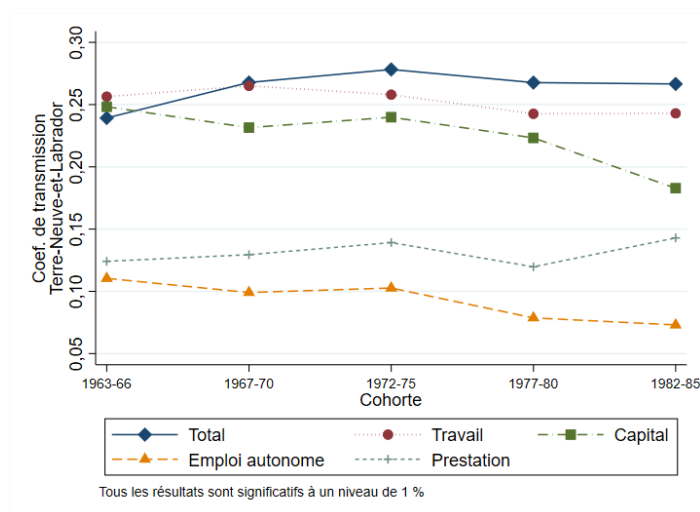


Figure A.16: Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Terre-Neuve-et-Labrador

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Cette figure présente l'évolution des coefficients de transmission de rang de revenus pour Terre-Neuve-et-Labrador, calculée à partir de l'équation 4.1 pour les revenus du travail, du capital, d'emploi autonome et de prestations.

A.5.2 Les provinces du centre

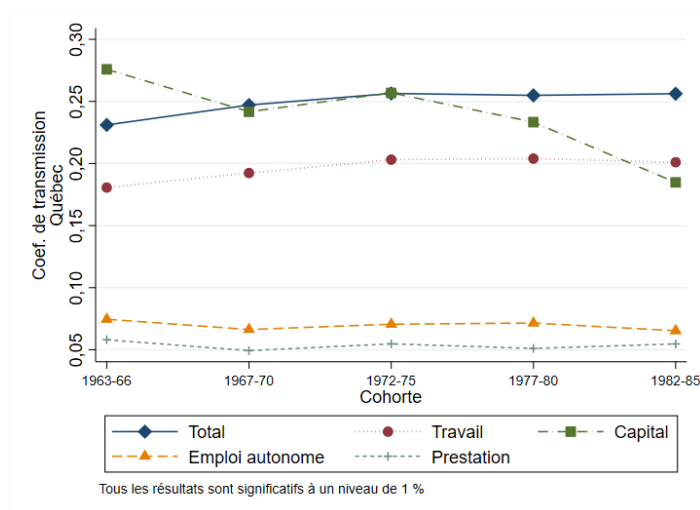


Figure A.17: Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Québec

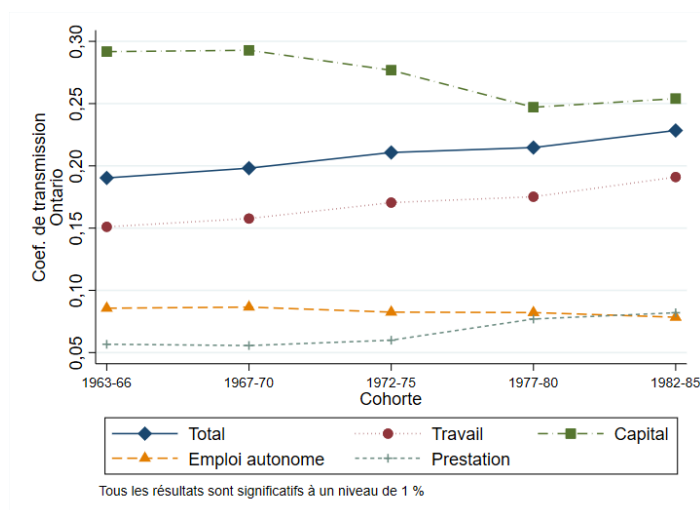


Figure A.18: Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Ontario

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Ces figures présentent l'évolution des coefficients de transmission de rang de revenus pour le Québec (A.17) et l'Ontario (A.18), calculée à partir de l'équation 4.1 pour les revenus du travail, du capital, d'emploi autonome et de prestations.

A.5.3 Provinces de l'Ouest

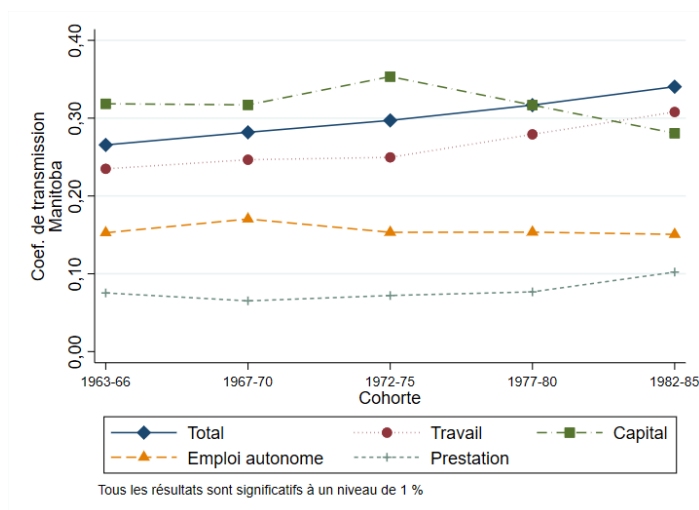


Figure A.19: Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Manitoba

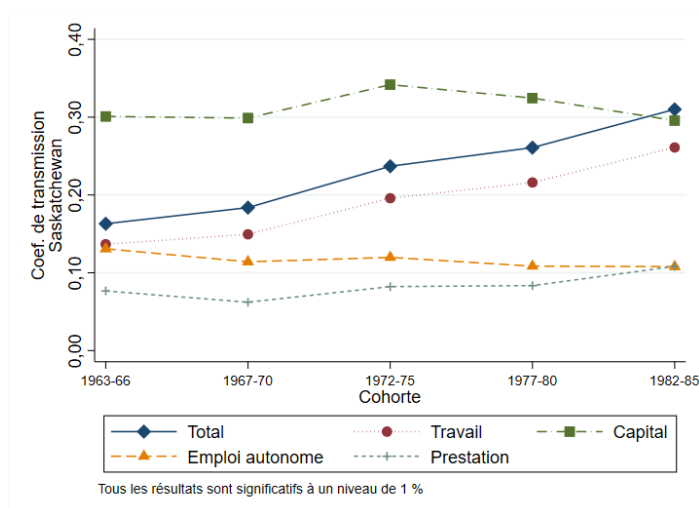


Figure A.20: Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Saskatchewan

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Ces figures présentent l'évolution des coefficients de transmission de rang de revenus pour le Manitoba (A.19) et la Saskatchewan (A.20), calculée à partir de l'équation 4.1 pour les revenus du travail, du capital, d'emploi autonome et de prestations.

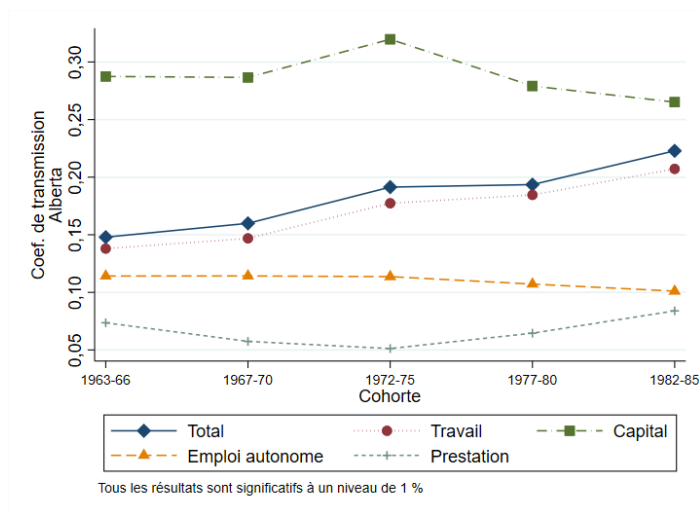


Figure A.21: Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Alberta

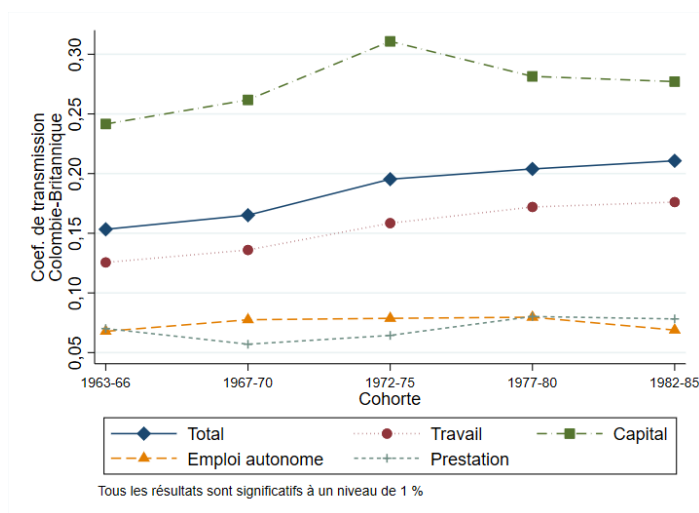


Figure A.22: Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Colombie-Britannique

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Ces figures présentent l'évolution des coefficients de transmission de rang de revenus pour le Alberta (A.21) et la Colombie-Britannique (A.22), calculée à partir de l'équation 4.1 pour les revenus du travail, du capital, d'emploi autonome et de prestations.

A.5.4 Territoires

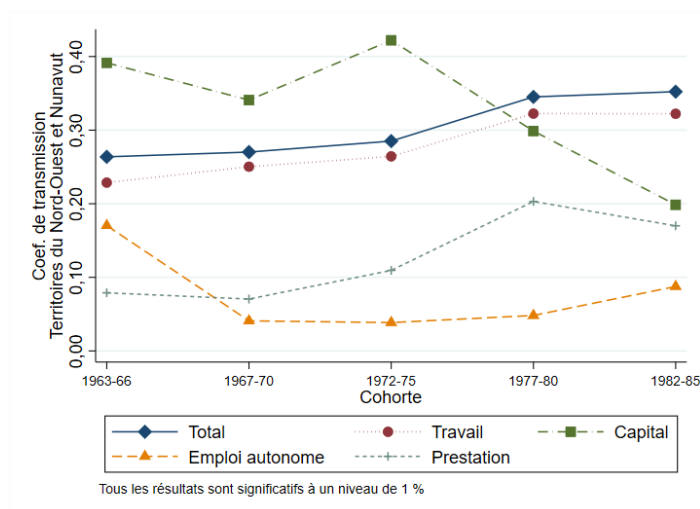


Figure A.23: Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

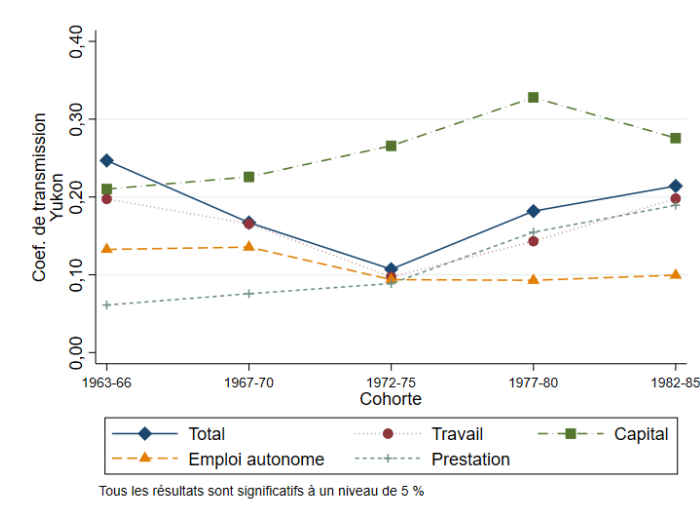


Figure A.24: Évolution des coefficients de transmission de rang des principaux types de revenus - Yukon

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la BDMIR (Statistique Canada, 2021)

Note : Ces figures présentent l'évolution des coefficients de transmission de rang de revenus pour le Territoires du Nord-Ouest et du le Nunavut (A.23) et le Yukon (A.24), calculée à partir de l'équation 4.1 pour les revenus du travail, du capital, d'emploi autonome et de prestations.

BIBLIOGRAPHIE

- Arrondel, L. (2013). Are “daddy’s boys” just as rich as daddy? The transmission of values between generations. *The Journal of Economic Inequality*, 11(4), 439–471. <http://dx.doi.org/10.1007/s10888-012-9230-7>. Récupéré le 2021-07-06 de <http://link.springer.com/10.1007/s10888-012-9230-7>
- Autor, D. H., Manning, A. et Smith, C. L. (2016). The contribution of the minimum wage to us wage inequality over three decades : A reassessment. *American Economic Journal : Applied Economics*, 8(1), 58–99. <http://dx.doi.org/10.1257/app.20140073>. Récupéré de <https://www.aeaweb.org/articles?id=10.1257/app.20140073>
- Beaulieu, N., Duclos, J.-Y., Fortin, B. et Rouleau, M. (2005). Intergenerational reliance on social assistance : Evidence from Canada. *Journal of Population Economics*, 18(3), 539–562. <http://dx.doi.org/10.1007/s00148-005-0221-x>. Récupéré le 2021-07-09 de <https://doi.org/10.1007/s00148-005-0221-x>
- Becker, G. S. et Tomes, N. (1986). Human Capital and the Rise and Fall of Families. *Journal of Labor Economics*, 4(3, Part 2), S1–S39. Publisher : The University of Chicago Press, <http://dx.doi.org/10.1086/298118>. Récupéré le 2021-07-15 de <http://www.journals.uchicago.edu/doi/abs/10.1086/298118>
- Bingley, P., Corak, M. et Westergård-Nielsen, N. (2011). The Intergenerational Transmission of Employers in Canada and Denmark. *IZA Discussion Paper*, (5593), 33.
- Black, S. E. et Devereux, P. J. (2011). *Chapter 16 - Recent Developments in Intergenerational Mobility*, volume 4 de *Handbook of Labor Economics*, (p. 1487–1541). Elsevier
- Black, S. E., Devereux, P. J., Lundborg, P. et Majlesi, K. (2019). Poor Little Rich Kids? The Role of Nature versus Nurture in Wealth and Other Economic Outcomes and Behaviours. *The Review of Economic Studies*, 87(4), 1683–1725. <http://dx.doi.org/10.1093/restud/rdz038>. Récupéré de <https://doi.org/10.1093/restud/rdz038>
- Blanden, J. (2005). Amour et argent : mobilité intergénérationnelle et appariement conjugal d’après le revenu des parents - ARCHIVÉ. Récupéré le 2021-07-11 de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/11F0019M2005272>

- Blanden, J. et Machin, S. (2004). Educational Inequality and the Expansion of UK Higher Education. *Scottish Journal of Political Economy*, 51(2), 230–249. <http://dx.doi.org/https://doi.org/10.1111/j.0036-9292.2004.00304.x>. Récupéré de <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/j.0036-9292.2004.00304.x>
- Bratberg, E., Anti Nilsen, et Vaage, K. (2005). Intergenerational Earnings Mobility in Norway : Levels and Trends. *The Scandinavian Journal of Economics*, 107(3), 419–435. <http://dx.doi.org/https://doi.org/10.1111/j.1467-9442.2005.00416.x>. Récupéré de <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/j.1467-9442.2005.00416.x>
- Chadwick, L. et Solon, G. (2002). Intergenerational income mobility among daughters. *American Economic Review*, 92(1), 335–344. <http://dx.doi.org/10.1257/000282802760015766>. Récupéré de <https://www.aeaweb.org/articles?id=10.1257/000282802760015766>
- Chen, W.-H., Ostrovsky, Y. et Piraino, P. (2017). Lifecycle variation, errors-in-variables bias and nonlinearities in intergenerational income transmission : new evidence from Canada. *Labour Economics*, 44, 1–12. <http://dx.doi.org/https://doi.org/10.1016/j.labeco.2016.09.008>. Récupéré de <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0927537116301373>
- Chetty, R., Hendren, N., Kline, P. et Saez, E. (2014). Where is the land of Opportunity? The Geography of Intergenerational Mobility in the United States. *The Quarterly Journal of Economics*, 129(4), 1553–1623. <http://dx.doi.org/10.1093/qje/qju022>. Récupéré de <https://doi.org/10.1093/qje/qju022>
- Connolly, M., Corak, M. et Haeck, C. (2019). Intergenerational Mobility Between and Within Canada and the United States. *Journal of Labor Economics*, 37, S595–S642.
- Connolly, M. et Haeck, C. (2024). Intergenerational income mobility trends in Canada. *Canadian Journal of Economics/Revue canadienne d'économique*, 57(1), 5–26. <http://dx.doi.org/https://doi.org/10.1111/caje.12699>. Récupéré de <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/caje.12699>
- Connolly, M., Haeck, C. et Lapierre, D. (2021). Tendances de la mobilité intergénérationnelle du revenu et de l'inégalité du revenu au Canada. *Statistique Canada*, (458). Récupéré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/catalogue/11F0019M2021001>
- Corak, M. (2013). Income Inequality, Equality of Opportunity, and Intergenerational Mobility. *Journal of Economic Perspectives*, 27(3), 79–102.

- Corak, M. (2019). The Canadian Geography of Intergenerational Income Mobility. *The Economic Journal*, 130(631), 2134–2174. <http://dx.doi.org/10.1093/ej/uez019>
- Corak, M. et Heisz, A. (1998). The Intergenerational Earnings and Income Mobility of Canadian Men : Evidence from Longitudinal Income Tax Data. *The Journal of Human Resources*, 34(3), 504–533. Publisher : [University of Wisconsin Press, Board of Regents of the University of Wisconsin System], <http://dx.doi.org/10.2307/146378>. Récupéré le 2021-05-31 de <http://www.jstor.org/stable/146378>
- Courtemanche, L. (2024). Données de réplication pour : Analyse descriptive de la mobilité intergénérationnelle du revenu et de la transmission de ses composantes. <http://dx.doi.org/10.5683/SP3/TW14DU>. Récupéré de <https://doi.org/10.5683/SP3/TW14DU>
- Dahl, M. et DeLeire, T. (2008). The association between children’s earnings and fathers’ lifetime earnings : Estimates using administrative data. *Institute for Research on Poverty*, (Discussion Paper No. 1342-08), 44.
- Division de l’analyse sociale et de la modélisation (2017). Base de données sur la mobilité intergénérationnelle du revenu - Codebook.
- Harasztosi, P. et Lindner, A. (2019). Who pays for the minimum wage? *American Economic Review*, 109(8), 2693–2727. <http://dx.doi.org/10.1257/aer.20171445>. Récupéré de <https://www.aeaweb.org/articles?id=10.1257/aer.20171445>
- Laidley, J. et Tabbara, M. (2021). Welfare in Canada, 2020. Récupéré le 30 Juin 2023 de https://maytree.com/wp-content/uploads/Welfare_in_Canada_2020.pdf
- Lefranc, A. et Trannoy, A. (2005). Intergenerational Earnings Mobility in France : Is France More Mobile than the US? *Annales d’Économie et de Statistique*, (78), 57–77. Récupéré le 2023-06-24 de <http://www.jstor.org/stable/20079128>
- Maytree (2021). Welfare in Canada - Canada-wide. Récupéré le 16 juillet 2023 de <https://maytree.com/wp-content/uploads/WiC2021-Canada-wide.xlsx>
- Mazumder, B. (2005). Fortunate Sons : New Estimates of Intergenerational Mobility in the United States Using Social Security Earnings Data. *The Review of Economics and Statistics*, 87(2), 235–255. <http://dx.doi.org/10.1162/0034653053970249>. Récupéré de <https://doi.org/10.1162/0034653053970249>

- Nicoletti, C. et Ermisch, J. F. (2008). Intergenerational Earnings Mobility : Changes across Cohorts in Britain. *The B.E. Journal of Economic Analysis Policy*, 7(2). <http://dx.doi.org/doi:10.2202/1935-1682.1755>. Récupéré de <https://doi.org/10.2202/1935-1682.1755>
- Pekkala, S. et Lucas, R. E. B. (2007). Differences across Cohorts in Finnish Intergenerational Income Mobility. *Industrial Relations : A Journal of Economy and Society*, 46(1), 81–111. <http://dx.doi.org/https://doi.org/10.1111/j.1468-232X.2007.00458.x>. Récupéré de <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/j.1468-232X.2007.00458.x>
- Raaum, O., Bratsberg, B., Røed, K., Österbacka, E., Eriksson, T., Jäntti, M. et Naylor, R. A. (2008). Marital sorting, household labor supply, and intergenerational earnings mobility across countries. *The B.E. Journal of Economic Analysis Policy*, 7(2). <http://dx.doi.org/doi:10.2202/1935-1682.1767>. Récupéré de <https://doi.org/10.2202/1935-1682.1767>
- Solon, G. (1992). Intergenerational Income Mobility in the United States. *The American Economic Review*, 82(3), 393–408. Récupéré le 2021-07-15 de <http://www.jstor.org/stable/2117312>
- Solon, G. (1999). Intergenerational Mobility in the Labor Market. In *Handbook of Labor Economics*, volume 3 1761–1800. Elsevier
- Staiger, M. (2023). The Intergenerational Transmission of Employers and the Earnings of Young Workers. accéder le 25 Janvier 2024. Récupéré de <https://matthewstaiger.github.io/matthewstaiger.com/The%20Intergenerational%20Transmission%20of%20Employers%20and%20the%20Earnings%20of%20Young%20Workers.pdf>
- Statistique Canada (2021). Base de données sur la mobilité intergénérationnelle du revenu. Récupéré le 26 janvier 2023 de <https://www.statcan.gc.ca/fr/microdonnees/centres-donnees/donnees/revenudonfichiers>
- Statistique Canada (2022a). Mesure du panier de consommation (MPC). Récupéré le 2 Juillet 2023 de <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/ref/dict/az/Definition-fra.cfm?ID=pop165>
- Statistique Canada (2022b). Tableau 18-10-0005-01 : Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé. Récupéré le 18 novembre 2022 de <https://doi.org/10.25318/1810000501-fra>